

# EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES PÉTROLES DU CONGO

« SNPC 6,5% NET 2024-2029 »

1<sup>ère</sup> Phase d'un programme de 300 milliards de FCFA

## INVESTISSONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR ÉNERGETIQUE AU CONGO

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION  
DU 23 DÉCEMBRE 2024 AU 27 FÉVRIER 2025



auvo  
consulting

Montant de la  
première opération  
**100 milliards de Fcfa**

Souscription minimale  
**150 (cent cinquante)  
obligations**

Prix de  
l'obligation  
**10.000 Fcfa**

LE DOCUMENT D'INFORMATION DE LA PRÉSENTE OPÉRATION EST ENREGISTRÉ PAR LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU MARCHÉ FINANCIER DE L'AFRIQUE CENTRALE SOUS LE NUMÉRO COSUMAF - APE - 06/24 DU 18 DÉCEMBRE 2024

Emetteur  
  
SNPC

Arrangeur Principal  
Chef de file  
  
LCB CAPITAL  
BANK OF AFRICA

Co - Arrangeurs  
   
BGFIBourse Premium Capital  
Securities

Syndicat de placement  
     
LCB CAPITAL BGFIBourse Premium Capital  
BANK OF AFRICA Securities EBC  
EBC  
Capital  
Bank of Africa

[www.empruntobligatairesnpc2024-2029.com](http://www.empruntobligatairesnpc2024-2029.com)





## DOCUMENT D'INFORMATION

Emprunt Obligataire par Appel Public à l'Épargne de la  
Société Nationale de Pétroles du Congo (SNPC)

« **SNPC 6,5% NET 2024 - 2029** »

Principales caractéristiques de l'opération	
Emetteur	Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC)
Dénomination	<b>SNPC 6,5% NET 2024 - 2029</b>
Nature de l'opération	Emprunt obligataire par appel public à l'épargne.
Objet de l'opération	Financement des projets d'extension des activités de la SNPC
Montant de l'émission	100 000 000 000 FCFA.
Valeur nominale	10 000 FCFA
Minimum de souscription	150 obligations
Taux	6,5% NET
Prix d'émission	Au pair, soit 10 000 FCFA par obligation
Nombre de titres	10 000 000 obligations.
Période de souscription indicative	Du <b>23 décembre 2024</b> au <b>27 février 2025</b> (Cette période est susceptible de faire l'objet d'une prolongation après autorisation de la COSUMAF)
Forme des titres	Les titres seront dématérialisés, inscrits en compte auprès du Dépositaire Central et tenus dans les livres des SDB teneuses de compte.
Durée de l'emprunt	Cinq (05) ans.

### Arrangeur et chef de file



### Co - Arrangeurs



### Agents placeurs



Le présent document d'information est enregistré par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) sous le numéro COSUMAF - APE - 06/24 conformément aux dispositions découlant du Règlement n°06/03-CEMAC-UMAC portant Organisation, Fonctionnement et Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale. Conformément à l'instruction N° 2006-01 du 3 mars 2006 relative au Document d'information exigé dans le cadre d'un appel public à l'épargne, le présent document d'information est dispensé du visa de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale préalablement à sa distribution dans le public. L'attribution par la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale d'un numéro d'enregistrement ne constitue pas une approbation de l'opportunité de l'opération envisagée. Elle n'authentifie pas les informations présentées relativement à la situation économique et financière de l'Emetteur. L'attribution du numéro d'enregistrement porte seulement sur la cohérence et la pertinence de l'information fournie dans la perspective de la présente émission.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>I. INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL</b>	<b>05</b>	<b>IV. PRÉSENTATION DE L'ÉMETTEUR</b>	<b>21</b>
1. Sigles et abbréviations	06	1. Renseignement à caractère général	22
2. Avertissements	07	2. Activités de l'Émetteur	23
3. Restrictions	07	3. Organisation et Gouvernance	27
4. Préambule	07	4. Situation financière	28
<b>II. ATTESTATIONS ET COORDONNÉES</b>	<b>08</b>	<b>V. PERSPECTIVES</b>	<b>30</b>
1. Attestation de la SNPC	09	1. Comptes d'exploitations prévisionnels 2025-2029	31
2. Attestation de l'arrangeur	10	2. Plan de trésorerie prévisionnel 2025-2029	32
3. Attestation du Commissaire au Comptes	11		
4. Attestation de conformité juridique	12		
<b>III. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION</b>	<b>13</b>	<b>V. ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET ECONOMIQUE</b>	<b>35</b>
1. Cadre de l'opération	14	1. Environnement Politique	35
2. Objet de l'emprunt	15	2. Environnement Economique	35
3. Caractéristiques de l'opération	16	3. Environnement International	35
4. Modalités de remboursement de l'emprunt	17	4. Croissance Economique et Inflation en zone CEMAC	36
5. Agents placeurs	18	5. Perspectives révisées	37
6. Investisseurs concernés	18	6. Situation Economique Nationale au T1-2024 et Perspectives	38
7. Période de souscription	18	7. Financement de l'Economie congolaise	42
8. Modalités de souscription	18		
9. Centralisation	18		
10. Règles d'allocation	19		
11. Déclaration des résultats de l'émission	19		
12. Règlement - Livraison des titres	19		
13. Cotation en bourse	19		
14. Masse des obligataires	19		
15. Plan de diffusion des titres	19		
16. Service financier de l'emprunt	20		
17. Gestion des litiges	20		
18. Facteurs de risques	20		

Emprunt obligataire par appel public à l'épargne  
de la SNPC « 6,5% NET 2024-2029 »  
1<sup>ère</sup> Phase d'un programme de 300 milliards de FCFA

A large yellow offshore oil rig is positioned in the middle of the ocean under a clear blue sky. The rig has multiple levels with railings and a crane arm extending to the left. The water is a deep blue with some ripples. In the background, a small white object is visible on the horizon.

INFORMATIONS  
D'ORDRE GÉNÉRAL



## 1. SIGLES ET ABRÉVIATIONS

<b>BCH</b>	: Banque Congolaise de l'Habitat
<b>BEAC</b>	: Banque des États de l'Afrique Centrale
<b>BSCA</b>	: Banque Sino-Congolaise pour l'Afrique
<b>BVMAC</b>	: Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale
<b>CAM</b>	: Cameroun
<b>CEMAC</b>	: Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
<b>COG</b>	: Congo-Brazzaville
<b>CONGOREP</b>	: SNPC + PERENCO
<b>CORAF</b>	: Congolaise de Raffinage
<b>COSUMAF</b>	: Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale
<b>EPIC</b>	: Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial.
<b>FCFA</b>	: Franc de la Coopération Financière en Afrique
<b>GEQ</b>	: Guinée Équatoriale
<b>GAB</b>	: Gabon
<b>GNL</b>	: Gaz Naturel Liquéfié
<b>OHADA</b>	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
<b>RCA</b>	: République Centrafricaine
<b>SCLOG</b>	: Société Congolaise de Logistique
<b>SNAP</b>	: Société Nationale des Assurances et de Prévoyance
<b>SNPC</b>	: Société Nationale des Pétroles du Congo
<b>SONAREP</b>	: Société Nationale de Recherche et de Production Pétrolière
<b>TCH</b>	: Tchad
<b>TI</b>	: Trimestre
<b>US</b>	: United States of America
<b>USA</b>	: États-Unis d'Amérique (United States)

## 2. AVERTISSEMENTS

Le document d'information relatif à cette opération a été établi par l'Arrangeur LCB CAPITAL avec le concours de l'émetteur. Il engage la responsabilité de ses signataires.

Conformément à la réglementation en vigueur sur le marché financier de l'Afrique Centrale, ce document requiert le visa préalable de la COSUMAF avant sa diffusion dans le public.

L'octroi ou l'attribution par la COSUMAF d'un visa le cas échéant n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des informations contenues dans le document d'information. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information fournie dans la perspective de l'opération proposée.

En application des dispositions de l'article 159 du Règlement Général de la COSUMAF, Le visa délivré par la COSUMAF n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés ou de l'information diffusée.

Le visa atteste que le document d'information examiné par la COSUMAF est complet et comporte des informations pertinents, cohérentes, claires et compréhensibles pour les investisseurs.

## 3. RESTRICTIONS

Le présent Document d'Information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription (ou l'achat) des titres objets du présent document.

Les personnes en possession du présent Document d'Information sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière d'APE.

## 4. PRÉAMBULE

Conformément aux dispositions du Règlement Général de la COSUMAF et de l'acte uniforme OHADA sur les droits des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt Economique, le présent Document d'Information comporte des informations à caractère général sur la Société Nationale des Pétroles du Congo, son activité, sa situation financière, les caractéristiques de l'opération envisagée ainsi que le but et la destination des fonds qui seront collectés.

Ce document a été préparé avec le concours de la Société Nationale des Pétroles du Congo par l'Arrangeur, conformément aux exigences réglementaires, notamment l'Instruction COSUMAF n°05-23 du 5 décembre 2023, relative au document d'information exigé dans le cadre de l'Appel Public à l'Epargne. Son contenu provient des sources suivantes :

- La Société Nationale des Pétroles du Congo ;
- Les rapports des Commissaires aux Comptes.

Le document visé doit être :

- Largement diffusé dans tous les Etats membres de la CEMAC ;
- Tenu à la disposition du public au siège de la Société Nationale des Pétroles du Congo, de LCB CAPITAL, de la COSUMAF, du Dépositaire Central et auprès des agents placeurs ;
- Téléchargeable sur le Site internet de la BVMAC et de l'émetteur.

Emprunt obligataire par appel public à l'épargne  
de la SNPC « 6,5% NET 2024-2029 »  
1<sup>ère</sup> Phase d'un programme de 300 milliards de FCFA



ATTESTATIONS  
ET COORDONNÉES



## 1. ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR



### ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR

**Objet** : Emprunt obligataire par Appel Public à l'Épargne « SNPC 6,50% 2024-2029 »

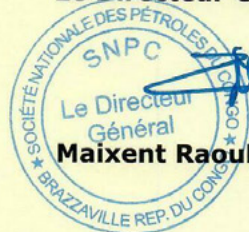
Je soussigné, **Maixent Raoul OMINGA**, Directeur Général, agissant au nom de la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC), atteste à ma connaissance que les données du présent Document d'Information dont j'assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur la situation financière, les activités et les perspectives de la société ainsi que sur les droits rattachés aux titres offerts.

Elles ne comprennent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Brazzaville, le 12 décembre 2024

**Le Directeur Général**

**Maixent Raoul OMINGA**

**SOCIÉTÉ NATIONALE DES PÉTROLES DU CONGO**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AU CAPITAL DE 81.334.654.844 FRANCS CFA

Siège : Tour SNPC - Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO - BP 188 Brazzaville - République du Congo

Etablissement Pointe-Noire : Tour SNPC - Boulevard Charles DE GAULLE - BP 622 Pointe-Noire - République du Congo

Téléphone : (+242) 06 555 21 00 | Site web : www.snpc-group.com

## 2. ATTESTATION DE L'ARRANGEUR



www.lcb-capital.com

Brazzaville, le 15 décembre 2024

### ATTESTATION DE L'ARRANGEUR

**Objet : Emprunt obligataire par Appel Public à l'Épargne « SNPC 6,50% Net 2024-2029 »**

Le présent Document d'Information a été préparé par la société de bourse « LCB Capital ». Elle atteste avoir effectué toutes les diligences nécessaires pour collecter les informations qu'il contient et s'assurer de leur conformité aux dispositions réglementaires en vigueur sur le Marché Financier Régional de la zone CEMAC.



**Fernand GABOUMBA MOUKENGUE**

**Directeur Général**

Avenue de l'amitié  
Immeuble DIAMOND, 2<sup>ème</sup> Etage  
Tél : +242 06 700 23 75  
Fax : +242 22 281 09 77

Société Anonyme au Capital de 500 000 000 FCFA  
Agrément COSUMAF N° MFAC-SB-01/2015  
RCCM : CG/BZV/16 B 6426 - NIU M2017110000653141  
BP 2889 – Brazzaville

### 3. ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



#### ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Objet :** Emprunt Obligatoire par Appel Public à l'Épargne « SNPC 6,50% HT 2024-2029 ».

Nous soussignés, **Cabinet EXCO CACOGES**, agissant en qualité de Commissaires aux Comptes dans le cadre de l'Emprunt Obligatoire par Appel Public à l'Épargne « SNPC 6,50% HT 2024-2029 » de la **Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC)**, attestons avoir procédé, conformément aux normes de la profession, à la vérification des informations financières et comptables fournies dans le présent Document d'Information, en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires dans le cadre de cette émission obligatoire.

Ce Document d'Information a été établi sous la responsabilité des autorités de la **Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC)**. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021, 2022 et 2023 ont fait l'objet d'une revue par nos soins et ont été certifiés sans réserve.

**Sur la base des diligences mises en œuvre, nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur la sincérité des informations financières et comptables présentées.**

Brazzaville, le 23 décembre 2024

Pour EXCO CACOGES  
Audit, Conseils et Services aux Entreprises  
Agréé CEMAC N°SEC 061



## 4. ATTESTATION DE CONFORMITÉ JURIDIQUE



■ **Brazzaville**, Immeuble OKOUME, Rez de chaussée  
Résidence Les Flamboyants, Av. de la liberté  
Secteur l'Hôpital militaire  
Tél. : +242 06 735 18 88 / 06 704 96 96  
E-mail : [contact@ccjfafrique.com](mailto:contact@ccjfafrique.com)

■ **Pointe-Noire**, 1<sup>er</sup> étage immeuble CNSS  
Av. Charles De GAULLE, Arr. N°1 LUMUMBA  
RCCM CG-BZV-01-2019-B12-00093  
République du Congo

### ATTESTATION DE CONFORMITE JURIDIQUE

**Objet** : Emprunt obligataire par Appel Public à l'Epargne « SNPC 6,50% HT 2024-2029 ».

L'opération, objet du présent document d'information, est conforme aux dispositions statutaires de la **Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC)**, règlementaires de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) et de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique.

Brazzaville, le 23 décembre 2024

Pour CCJF  
Cabinet de Conseil Juridique et Fiscal  
Agréé CEMAC N°SCF023



**Fany Olendaïse MIZONDZA**  
Juriste Fiscaliste  
Experte Fiscale agréée CEMAC N°CF297  
Directrice Générale

Emprunt obligataire par appel public à l'épargne  
de la SNPC « 6,5% NET 2024-2029 »  
1<sup>ère</sup> Phase d'un programme de 300 milliards de FCFA

Trading Information



Information

Product A : North America  
Product B : North America  
Product A : Australia  
Product A : Europe  
Product A : Asia

24,766	45,556	12,357
354	1,876	534
133	190	543
346	134	456
25,599	47,756	13,890

Asia	2,568,790
Product A01	976,819
Product A02	869,870
Product A03	121,000
Product B01	421,045
Product B02	179,984
North America	690,144
Product A01	279,991
Product A02	98,420
Product B01	244,353
Product B02	75,380
Europe	846,579
Product A01	237,689
Product A02	563,980
Product A03	45,000
Australia	461,771
Product A01	182,790
Product B01	278,981
Total	4,567,284

PRÉSENTATION DE  
L'OPÉRATION



# 1. CADRE DE L'OPÉRATION

Le Gouvernement de la République a accordé à sa société nationale, entre autres, les permis Onshore Nanga I et le Mayombe II pour l'exploration et Kouakouala pour l'exploitation.

Afin de les mettre en valeur, la SNPC a lancé, sur fonds propres, les actions importantes suivantes :

- **Acquisition d'importants stocks de matériels pour le forage et la complétion des puits (Rigs, tubings et autres matériels de complétion), en complément de ce qui existe déjà ;**
- **Mise en place d'un programme ambitieux de formation et de renforcement des capacités techniques et managériales de son personnel à travers de ses partenariats avec les sociétés SONATRACH (Algérie) et SOCAR (Azerbaïdjan) ainsi que l'institut français de pétrole (IFP) ;**
- **Lancement des travaux de forage de deux puits d'exploration sur Nanga 1 et de maintenance (workover) de deux puits producteurs sur Kouakouala.**

Ces ambitieux efforts participent de la mise en œuvre du programme stratégique d'entreprise « performance 2025 » de la SNPC, à travers son premier pilier consacré à l'augmentation des revenus et son quatrième pilier portant sur la gouvernance et la maîtrise de ses activités.

Pour la mise en œuvre de ce programme visant à accroître et étendre les activités de la SNPC, le Conseil d'Administration a autorisé la mobilisation de ressources financières **d'un montant global de 300 milliards de FCFA, à travers un programme d'émissions obligataires sur le marché financier de la CEMAC.** Un mandat d'arrangement et de placement a ainsi été confié à la société de bourse LCB CAPITAL.

## 2. OBJET DE L'EMPRUNT

La première opération de ce programme d'émissions a pour objectif de mobiliser un montant de 100 milliards de FCFA afin de renforcer les activités de forage de la SNPC et à augmenter de manière significative la production pétrolière nationale. Au titre de l'année 2025, le programme d'investissement de la SNPC prévoit, en autres, travaux significatifs :

Tableau 1 - Liste des projets à financer

PROGRAMME DES TRAVAUX PRIORITAIRES 2025		
Sur le permis d'exploitation KOUAKOUALA	Montant en \$	Montant en Fcfa
Workover lourd KKL-403ST	3 973 000	2 383 800 000
Forage + Complétion + Test de 2 puits	25 000 000	15 000 000 000
<b>Sous-Total 1</b>	<b>28 973 000</b>	<b>17 383 800 000</b>
Sur le permis d'exploration NANGA I	Montant en \$	Montant en Fcfa
Etudes	8 195 500	4 917 300 000
Acquisition et traitement sismique	30 300 000	18 180 000 000
Forage + Complétion + Test NAN-102H	13 140 000	7 884 000 000
Forage + Complétion + Test NAN-103H	13 140 000	7 884 000 000
Forage + Complétion + Test NAN-202H	13 140 000	7 884 000 000
Forage + Complétion + Test NAN-203H	13 140 000	7 884 000 000
Forage Puits Pilot Vertical NAN-301	9 313 000	5 587 800 000
Forage + Complétion + Test Puits Horizontal NAN-301H	10 501 000	6 300 600 000
Forage Puits Pilot Vertical NAN-401	9 313 000	5 587 800 000
Forage + Complétion + Test Puits Horizontal NAN-401H	10 501 000	6 300 600 000
Forage Puits Pilot Vertical NAN-501	9 313 000	5 587 800 000
Forage + Complétion + Test NAN-501H	10 501 000	6 300 600 000
<b>Sous-Total 2</b>	<b>150 497 500</b>	<b>90 298 500 000</b>
<b>Total Général</b>	<b>179 470 500</b>	<b>107 682 300 000</b>

C'est pour soutenir cet effort d'investissements que la SNPC a choisi stratégiquement de diversifier ses sources de financements en se lançant pour la première fois sur le marché financier de l'Afrique Centrale à travers une émission d'obligations par appel public à l'épargne (APE) dont le premier tirage sur les 3 prévus, est de **100 milliards de Francs CFA**.

L'intérêt de ce choix repose sur la réalisation des économies sur le coût du financement et le renforcement de la signature de la SNPC sur du marché financier de la zone CEMAC.

Cette opération de financement dénommé « **SNPC 6.5% net 2024-2029** » qui porte un taux d'intérêt de **6,5%** et une maturité de **5 ans**, a obtenu le visa de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF), le 18 décembre 2024, sous le numéro **COSUMAF – APE – 06/24**.

### 3. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

Tableau 2 - Caractéristiques de l'opération

<b>Emetteur</b>	<b>Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC)</b>
<b>Dénomination</b>	<b>SNPC 6,5% NET 2024 – 2029</b>
<b>Nature de l'opération</b>	Emprunt obligataire par appel public à l'épargne.
<b>Objet de l'opération</b>	Financement des projets d'extension des activités de la SNPC
<b>Montant de l'émission</b>	100 000 000 000 FCFA.
<b>Valeur nominale</b>	10 000 FCFA
<b>Nombre de titres à émettre</b>	10 000 000 obligations.
<b>Prix d'émission</b>	10 000 FCFA (au pair)
<b>Minimum de souscription</b>	150 obligations
<b>Taux d'intérêt</b>	<b>6,5% NET</b>
<b>Durée de l'emprunt</b>	Cinq (05) ans.
<b>Période de souscription indicative</b>	<b>23 décembre 2024 au 27 février 2025</b> (Sous réserve de l'autorisation de la COSUMAF, l'opération pourrait être clôturée par anticipation en cas de mobilisation complète du montant de l'émission ou dans le cas contraire cette période pourrait faire l'objet d'une prolongation).
<b>Date de jouissance</b>	<b>31 décembre 2024</b>
<b>Forme des titres</b>	Les titres seront dématérialisés, inscrits en compte auprès du Dépositaire Central et conservés dans les livres des teneurs de comptes agréés.
<b>Durée de l'emprunt</b>	<b>Cinq (05) ans</b>
<b>Fiscalité</b>	Les intérêts afférents aux présentes obligations sont exonérés de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers dans les pays membres de la zone CEMAC. Les souscripteurs hors CEMAC devront soumettre les revenus de l'emprunt obligataire à la législation fiscale en vigueur dans leur pays de résidence.
<b>Païement des intérêts</b>	Les intérêts seront payables annuellement à partir de la première date anniversaire de la date de jouissance de l'emprunt. Le remboursement du capital se fera linéairement chaque année par amortissement constant d'un cinquième du capital
<b>Clause de rachat</b>	La Société Nationale des Pétroles du Congo se réserve le droit de racheter ses titres à compter de la fin de la troisième année sur le marché secondaire. Ces rachats seront sans conséquence pour un investisseur qui désirerait conserver ses titres jusqu' à échéance et n'auront aucune incidence sur le calendrier d'amortissement initial. Les obligations ainsi rachetées seront annulées.
<b>Mécanisme de sureté</b>	Un compte séquestre intitulé « <b>Dépôt Spécial – SNPC 6,5% NET 2024-2029</b> », sera ouvert dans les livres de la Banque Sino Congolaise pour l'Afrique (BSCA-Bank). Ledit compte sera destiné exclusivement au remboursement des souscripteurs de l'Emprunt Obligataire « SNPC 6,5% NET 2024-2029 ». <p>Ce compte séquestre sera alimenté tous les 30 du mois ou le jour ouvrable suivant cette date, dès le mois suivant la clôture de l'emprunt, par un prélèvement mensuel unique irrévocable représentant le 1/12ème (douzième) de l'annuité exigible figurant sur le tableau d'amortissement, par un débit d'office du compte de la SNPC domicilié dans la même banque.</p>
<b>Garantie</b>	Ce programme d'émissions bénéficie de la garantie inconditionnelle de l'Etat Congolais. Ce dernier s'engage à rembourser le principal et/ ou les intérêts en cas de défaut de la SNPC. En cas de défaut de paiement, l'État procède au remboursement intégral des créances des investisseurs.



<b>Mécanisme de paiement</b>	A l'approche des dates anniversaires, le Chef de File et le Dépositaire Central adressent un courrier d'appel d'échéance à l'endroit de l'Emetteur. Le courrier en question précise le montant global de l'échéance (Intérêts et/ ou Capital), ainsi que sa ventilation par sociétés de bourses chargées de la conservation des titres. La SNPC devra s'assurer que la provision constituée dans le compte séquestre est suffisante pour effectuer les règlements prévus et donnera l'ordre au DCU/BEAC de procéder au paiement de l'échéance (Intérêts et/ou Capital). par débit dudit compte séquestre, au profit des sociétés de bourse.	
<b>Conditions particulières</b>	Sous réserve de l'accord de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), les titres émis bénéficieront de la Pondération à taux nul durant toute la durée de vie de l'emprunt obligataire et ce, jusqu'au remboursement final du capital et des Intérêts dus.	
<b>Liquidité</b>	Les obligations, objet de la présente émission seront inscrites à la cote de la BVMAC dans les trente (30) jours qui suivent la clôture de l'opération. Le volume total des titres inscrits à la BVMAC correspondra à la totalité des souscriptions définitivement allouées aux placeurs, y compris la prise ferme.	
<b>Eligibilité au refinancement</b>	Sous réserve de l'accord du Gouverneur saisi à cette fin, les titres émis seront admis au refinancement auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Centrale selon les modalités prévues par le Comité de politique monétaire de la BEAC. A cet égard ils pourraient être présentés comme collatéral auprès des établissements financiers pour des mécanismes de financements garantis par le nantissement ou la pension livrée.	
<b>Assimilation</b>	Les titres issus de la présente émission ne sont pas assimilables.	
<b>Masse des obligataires</b>	Les porteurs d'obligations de la présente émission seront groupés en une Masse ne jouissant pas de la personnalité morale. Les représentants de la Masse des obligataires seront désignés après la clôture de l'opération et au plus tard trente (30) jours avant le premier amortissement de l'emprunt.	
<b>Arrangeur et Chef de file</b>		Avenue Amilcar Cabral, Siège social de LCB Bank, Brazzaville +242 053 101 157
<b>Co - Arrangeurs</b>		Boulevard de l'Indépendance 3 <sup>ème</sup> étage, Immeuble Odyssée Libreville Tél :+241 062 07 07 68
		Avenue Auxence ICKONGA/Moungali - Brazzaville +242 066 684 358

## 4. MODALITES DE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

Le paiement annuel des intérêts et du capital se fera suivant le tableau d'amortissement ci-dessous.

Tableau 3 - Tableau d'amortissement de l'emprunt

Echéances	Capital en début de période	Principal	Intérêts	Annuités	Capital en fin de période
31/12/2025	100 000 000 000	20 000 000 000	6 500 000 000	26 500 000 000	80 000 000 000
31/12/2026	80 000 000 000	20 000 000 000	5 200 000 000	25 200 000 000	60 000 000 000
31/12/2027	60 000 000 000	20 000 000 000	3 900 000 000	23 900 000 000	40 000 000 000
31/12/2028	40 000 000 000	20 000 000 000	2 600 000 000	22 600 000 000	20 000 000 000
31/12/2029	20 000 000 000	20 000 000 000	1 300 000 000	21 300 000 000	0
<b>TOTAL</b>		<b>100 000 000 000</b>	<b>19 500 000 000</b>	<b>119 500 000 000</b>	

## 5. AGENTS PLACEURS

Les souscriptions seront reçues aux guichets des Agents Placeurs. La participation de ces intermédiaires est matérialisée par la signature du contrat de placement. Les investisseurs intéressés par le présent emprunt sont informés que les sociétés de bourse ci-après, membres du syndicat de placement, sont habilitées à recevoir leurs souscriptions :

Tableau 4 – Liste et adresses des agents placeurs

Pays	Agents placeurs	Adresse	Téléphone
CONGO	LCB CAPITAL	Avenue Amilcar Cabral, Siège social de LCB Bank, Brazzaville	+242 053 101 157
	PREMIUM CAPITAL SECURITIES	Avenue Auxence ICKONGA/Moungali (en diagonale l'ambassade du Gabon)	+242 066 684 358
CAMEROUN	ELITE CAPITAL SECURITIES CENTRAL AFRICA	Quartier Bastos, entrée Ambassade de Chine. 2 <sup>ème</sup> étage Immeuble Icon Residences & Offices, Yaoundé	+237 222 207 611
	EDC INVESTMENT CORPORATION	Rue Prince de Galles 2 <sup>ème</sup> étage Immeuble Activa - Douala	+237 233 43 13 60
GABON	BGFI BOURSE	Boulevard de l'indépendance à côté de la présidence. Libreville	+241 01 79 13 02

## 6. INVESTISSEURS CONCERNES

La présente opération est destinée aux personnes physiques et morales des pays membres de la zone CEMAC, ainsi qu'aux investisseurs internationaux en accord avec les lois en vigueur dans leurs pays de résidence. L'établissement en charge du placement devra s'assurer que les souscripteurs enregistrés appartiennent à l'une des catégories ci-dessus. A cet effet, il se chargera d'obtenir l'ensemble des documents d'identification des souscripteurs et les joindre au bulletin de souscription.

## 7. PÉRIODE INDICATIVE DE SOUSCRIPTIONS

La période indicative de souscriptions s'étendra du 23 décembre 2024 au 27 février 2025. Cependant, elle peut faire l'objet d'une prorogation ou d'une réduction en cas de besoin identifié par l'Arrangeur Principal après accord préalable de la COSUMAF.

## 8. MODALITES DE SOUSCRIPTION

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin de souscription prévu à cet effet, à retirer aux guichets des Agents Placeurs. La signature de ce bulletin entraîne, à compter de la date de début des souscriptions, l'assurance de la

provision correspondante auprès de l'Agent Placeur.

Chaque membre du Syndicat de Placement est responsable de l'appréciation des conditions et garanties financières des investisseurs auxquels il fait souscrire les titres. Chaque bulletin de souscription devra être dûment rempli et signé par le souscripteur et visé par un agent de l'établissement placeur.

L'ensemble des bulletins de souscription, accompagné de l'intégralité de la somme y afférente, doit être transmis aux membres du syndicat de placement avant la date de clôture des souscriptions. Le dernier délai pour la remise des souscriptions est fixé au jour de la clôture de l'offre à 17 heures.

Tout bulletin ne respectant pas les conditions générales de souscription sera frappé de nullité. Le Consortium d'Arrangeur et Chef de file assurera la centralisation des bulletins de souscription.

## 9. CENTRALISATION

Les bulletins de souscription collectés par les membres du Syndicat de Placement seront conservés par LCB CAPITAL en sa qualité de Centralisateur jusqu'à la clôture des souscriptions. Les membres du syndicat de placement sont tenus d'envoyer de façon journalière un état détaillé présentant la liste actualisée des souscriptions collectées.

Un compte rendu hebdomadaire des souscriptions sera également fait à la COSUMAF durant la période de souscription.

## 10. REGLES D'ALLOCATION

Si à la date de clôture des souscriptions, la somme totale des fonds recueillis y compris les prises fermes est inférieure à 100 milliards FCFA, la Société Nationale des Pétroles (SNPC) du Congo s'engage à maintenir l'émission à hauteur des sommes collectées.

Dans le cas où la somme totale des souscriptions recueillies par le Syndicat de Placement à la date de clôture de l'opération serait supérieure à 100 milliards de FCFA, la Société Nationale des Pétroles (SNPC) du Congo se réserve le choix de procéder soit à :

- L'augmentation du montant de l'émission à hauteur maximale des sommes effectivement souscrites après autorisation de la COSUMAF ;
- Une réduction des souscriptions en priorisant dans l'ordre, les personnes physiques, personnes morales non bancaires. Sur la part des titres restants, les souscriptions des personnes morales bancaires seront réduites au prorata des montants demandés.

## 11. DECLARATION DES RESULTATS DE L'EMISSION

Dans un délai de huit (08) jours ouvrés à compter de la date de clôture des souscriptions, un rapport sur les résultats de l'émission obligataire sera transmis par l'Arrangeur à la COSUMAF et à l'Emetteur. En outre, un communiqué destiné au public sera émis par la SNPC en collaboration avec l'Arrangeur.

## 12. REGLEMENT – LIVRAISON DES TITRES

Le règlement des souscriptions se traduira par la livraison des titres sous forme d'inscription en compte et d'attribution aux souscripteurs d'un numéro de compte-titre. Les souscripteurs pourront réclamer des attestations de solde de leur compte titre. Le règlement livraison intervient à la clôture de l'opération et après formalités d'admission de titres chez le Dépositaire Central.

## 13. COTATION EN BOURSE

Les obligations, objet de la présente émission seront inscrites à la cote de la BVMAC dans un délai maximum de trois (03) mois suivants la clôture de l'opération. Une demande d'admission à la cote sera introduite auprès de la BVMAC après enregistrement de l'opération par la COSUMAF. Cette inscription permettra d'assurer la liquidité des obligations.

## 14. MASSE DES OBLIGATAIRES

Les porteurs d'obligations de la présente émission seront groupés en une Masse dépourvue de la personnalité morale. L'Emetteur et l'Arrangeur prendront les dispositions nécessaires pour désigner les représentants de la Masse des obligataires et de tenir une assemblée générale ordinaire des obligataires au plus tard trois (03) mois après la clôture de l'opération et au plus tard trente (30) jours avant le premier amortissement de l'emprunt.

## 15. PLAN DE DIFFUSION DE TITRES

### Objectifs du plan

- Attirer l'attention des investisseurs institutionnels et particuliers.
- Promouvoir les obligations proposées, en mettant en avant leurs avantages et caractéristiques.
- Augmenter la notoriété et la crédibilité de l'émetteur sur le marché financier.

### Sélection des canaux de diffusion

- Médias Traditionnels ;
- Presse économique et financière (journaux, magazines spécialisés) ;
- Publicités ciblées dans les publications destinées aux investisseurs institutionnels.

### Canaux Digitaux

- Campagnes sur les plateformes financières (LinkedIn, sites financiers spécialisés).

### Relations Presse et Publicité

- Rédaction et diffusion de communiqués de presse sur le lancement des obligations.
- Interviews et articles sponsorisés dans des médias de renom.

## Création de supports de communication

- **Document d'information et Dépliants :** Présentation des caractéristiques de l'émission et des titres à émettre, les détails sur le rendement et le risque.
- **Affichage dans les zones stratégiques :** affiches ou panneaux dans des centres financiers, quartiers d'affaires ou près des institutions bancaires pour capter l'attention d'investisseurs et professionnels du secteur.
- **Publicité programmatique :** Sur des plateformes d'affichage digital, il est possible de cibler des sites Web ou applications fréquentés par des investisseurs.
- **Vidéo :** Explication dynamique et concise de l'opération pour diffusion en ligne.

## 16. SERVICE FINANCIER DE L'EMPRUNT

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital liés à cette émission seront assurés par le DCU/BEAC. A chaque échéance le compte séquestre « Dépôt spécial - SNPC 6,5% NET 2024-2029 », ouvert dans les livres de la BSCA BANK par la Société Nationale des Pétroles du Congo sera débité au profit des banques agents des teneurs de comptes qui se chargeront à leur tour de régler les souscripteurs inscrits dans leurs livres.

À l'approche des dates anniversaires, le Chef de file et le Dépositaire Central adresseront conjointement un courrier d'appel d'échéance à l'endroit de l'Emetteur. Le courrier en question précisera le montant global de l'échéance (Intérêts et/ou Capital), ainsi que sa ventilation par société de bourse chargées de la conservation des titres. L'Emetteur donnera ainsi l'ordre à la BEAC de procéder au paiement de l'échéance (Intérêts et/ou Capital), par débit du compte séquestre, au profit des sociétés de bourse teneurs de compte.

## 17. GESTION DES LITIGES

La présente émission est régie la réglementation du marché financier de la CEMAC. Tout litige pouvant naître de cette opération sera porté, à défaut

d'un règlement à l'amiable, devant la COSUMAF, le Régulateur du Marché financier Régional de l'Afrique Centrale et le cas échéant, devant les tribunaux congolais, seuls compétents.

## 18. FACTEURS DE RISQUES

Les principaux risques à prendre en compte dans le cadre de l'opération sont détaillés comme suit :

- **Le risque de taux d'intérêt :** la variation du prix ou de la valorisation des obligations de la SNPC peut engendrer un risque de taux d'intérêt en cas de cession par un investisseur d'une obligation avant l'échéance ;
- **Le risque de liquidité :** c'est le risque pour l'investisseur de ne pouvoir revendre ses obligations faute d'acheteurs sur le marché secondaire ;
- **Le risque de contrepartie :** le risque pour l'investisseur que l'Emetteur soit dans l'incapacité d'honorer ses engagements de payer les échéances à bonne date, notamment les intérêts et/ou le capital ;
- **Les Risques propres au pays :** La capacité du gouvernement à préserver la stabilité politique dépend des résultats économiques et de sa propre capacité à conduire les grandes réformes, en particulier celles qui ont trait à la bonne gouvernance, la transparence, l'apurement des arriérés intérieurs, les dépenses sociales. Si ces réformes ne sont pas mises en œuvre, la confiance de la population dans le programme économique gouvernemental pourrait en pâtir et conduire à des situations exceptionnelles à caractère systémique.

Toutefois, l'admission en refinancement de la Banque Centrale (BEAC) de titres de la SNPC, ainsi que leur nantissement auprès de plusieurs banques à titre de garantie exigible pour les demandes de financements bancaires, limite conséquemment la survenance d'un tel risque.

Emprunt obligataire par appel public à l'épargne  
de la SNPC « 6,5% NET 2024-2029 »  
1<sup>ère</sup> Phase d'un programme de 300 milliards de FCFA



PRÉSENTATION  
DE L'ÉMETTEUR

# 1. RENSEIGNEMENT À CARACTÈRE GÉNÉRAL

La **Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC)** est un acteur majeur et incontournable du secteur pétrolier congolais. Elle est un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. La SNPC est l'outil technique de l'Etat, dépositaire de la banque de données de l'industrie pétrolière du Congo.

**Tableau 5 – Informations sur l'émetteur**

<b>Nom de l'entreprise</b>	<b>Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC)</b>
<b>Forme juridique</b>	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
<b>Siège social</b>	Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, boîte postale 188, Brazzaville - République du Congo
<b>Année de création</b>	1998
<b>Président du Conseil d'Administration</b>	Alphonse OKOYE
<b>Directeur Général</b>	Maixent Raoul OMINGA
<b>Objectif principal</b>	Gestion de la production et de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières du Congo ; promotion de l'indépendance énergétique du pays
<b>Capital social</b>	81 334 654 844 FCFA
<b>Structure de propriété</b>	100% détenue par l'État congolais
<b>Chiffre d'affaires (2023)</b>	Environ 3,8 milliards USD pour l'année 2023
<b>Production pétrolière (Congo)</b>	Environ 260 898 barils/jour en 2023. Prévision de maintenir cette production en 2024 avec des efforts pour relancer la production avec des projets d'exploration offshore et onshore.
<b>Réserves prouvées</b>	Environ 1,8 milliard de barils (réserves prouvées d'après des estimations internationales, bien que ce chiffre soit fluctuant selon les nouvelles explorations)
<b>Partenaires stratégiques</b>	TotalEnergies, Eni, Chevron, Perenco (joint ventures, co-exploitation). Trident Energy et Wing Wah
<b>Responsabilité sociétale et environnementale</b>	Programme de responsabilité sociétale avec des initiatives en matière d'éducation, de santé et de lutte contre la pauvreté, Projets de développement durable, d'afforestation et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
<b>Relations gouvernementales</b>	La SNPC est sous la tutelle technique du Ministère des Hydrocarbures, et la tutelle financière du Ministère du Budget, des Comptes Publics et du Portefeuille Public.

## 2. ACTIVITES DE L'EMETTEUR

### a. Cadre juridique et légal

La Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) est un établissement public à caractère industriel et commercial, dotée de la personnalité juridique, de l'autonomie financière et de gestion. Elle est créée par la loi n° 1-98 du 23 avril 1998 et dotée d'un capital de FCFA 81.336 millions détenu à 100% par l'État congolais.

L'ensemble des opérations de la SNPC relèvent du cadre contractuel suivant :

- La loi n°1-98 du 23 avril 1998 portant création de la Société Nationale des Pétroles du Congo
- Le décret n°99-51 du 9 avril 1999 portant transfert de l'ensemble des actifs pétroliers et des droits directs et indirects, de quelque nature que ce soit, détenus initialement par la société Hydro-Congo dans toutes les activités relatives à la recherche, à l'exploitation, au traitement et à la transformation des hydrocarbures et des substances dérivées ou connexes
- Le décret n°99-171 du 18 septembre 1999, portant transfert des actifs, des droits et des participations détenues directement par l'État sur les permis et contrats pétroliers à la SNPC
- La convention relative à la détention et la gestion par la SNPC des droits, actifs et Participations de l'État dans le domaine des hydrocarbures ;
- Les différents contrats de partage de production y compris leurs annexes et avenants sur les permis de recherche et d'exploitation dont la SNPC est en association ;
- L'avenant 2 du 21 mai 2009 à la convention relative à la détention et la gestion par la SNPC des droits, actifs et participations de l'État dans le domaine des hydrocarbures (mandat de commercialisation) ;
- La Loi du n°28-2016 du 12 octobre 2016 portant code des hydrocarbures au Congo ;

- Le décret n°2017 420 du 09 novembre 2017 portant approbation des statuts de la Société Nationale des Pétroles du Congo.

### b. Objet social

La Société Nationale des Pétroles du Congo a pour objet :

- Entreprendre directement, ou à travers ses filiales, ou encore en association avec des partenaires, les activités de recherche, de production, de traitement, de transformation, de mise en valeur, de transport et de commercialisation des hydrocarbures liquides ou gazeux tant sur le territoire congolais qu'à l'étranger ;
- Concourir à l'élaboration de la politique du Gouvernement en matière de gestion des hydrocarbures liquides ou gazeux ;
- Participer aux opérations de contrôle et de vérifications exercées par l'État ;
- Créer un cadre propice à la formation du personnel congolais et contribuer à la constitution d'un pôle de compétence dans le secteur de l'industrie pétrolière ;
- Et, plus généralement, entreprendre, ou y participer, toute opération industrielle commerciale, technique, mobilière et immobilière se rapportant, directement ou indirectement, aux opérations visées ci-dessus.

Ces différentes interventions fournissent à la SNPC les ressources financières nécessaires au financement de ses activités, grâce notamment à la commercialisation de sa quote-part de production dans les associations pétrolières, à une rémunération de 1,6 % perçue sur la commercialisation de la quote-part de production revenant à l'État et aux dividendes des participations.

### c. Informations sur le périmètre des activités

Au plan strictement opérationnel, les activités de la SNPC, réalisées pour le compte de l'État ou pour son propre compte, sont structurées autour des périmètres suivants :

- **Les activités pétrolières amont ;**
- **Les activités pétrolières aval ;**
- **La gestion de portefeuille de titres de participations.**

relatifs aux activités d'exploration et de production des hydrocarbures.

### Activités pétrolières amont

Les activités pétrolières amont consistent essentiellement à :

- analyser, proposer et mettre en œuvre les conditions de participation de la SNPC à l'exploration et à la production des hydrocarbures liquides et gazeux ;
- organiser les services spécialisés dans les domaines de la prospection et de la production des hydrocarbures liquides et gazeux ;
- assurer le suivi des activités liées à la mise en valeur des ressources pétrolières de la phase d'avant-projet jusqu'à la mise en production du gisement ;
- élaborer les programmes d'exploitation et de production des hydrocarbures liquides ou gazeux, y compris ceux opérés par des tiers ;
- gérer l'association et la participation de la SNPC à des permis de recherche et d'exploitation pétrolières, notamment à travers les comités de directions et les comités techniques ;
- exercer les contrôles et les audits techniques

### Activités pétrolières aval

Les activités pétrolières aval se résument essentiellement à :

- mettre en œuvre et coordonner les activités liées au transport, au stockage, au raffinage à la transformation et à la commercialisation des produits extraits des gisements et des installations industrielles de traitement ou de transformation ;
- prospecter, rechercher et réaliser toute activité permettant de valoriser aux mieux lesdits produits ;
- suivre l'évolution des prix des produits pétroliers sur le marché pétrolier international ;
- réaliser les opérations permettant d'assurer les approvisionnements du pays en produits pétroliers ;
- gérer les participations de la SNPC dans les sociétés de raffinage, de transformation, de transport, de stockage, de distribution et de commercialisation des produits pétroliers ;
- commercialiser le pétrole brut pour le compte de l'État conformément à l'avenant 2 du 21 mai 2009 à la convention relative à la détention et la gestion par la SNPC des droits, actifs et participations de l'État dans le domaine des hydrocarbures (mandat de commercialisation).





## Gestion du portefeuille

Constituée en Groupe, la Société Nationale des Pétroles du Congo est active sur toute la chaîne de l'industrie pétrolière au travers de plusieurs filiales proactives dans les filières pétrolières Amont et Aval. La SNPC possède également une Fondation d'entreprise, la FONDATION SNPC. Le portefeuille de la SNPC est constitué des participations ci-après :

Tableau 6 – Portefeuille de titres

Entités	Secteurs d'activités	Parts SNPC	Valeur Brute des titres	Provisions	Valeur Nette des titres
SONAREP	Exploration et production pétrolière	80%	0,18	-	0,18
SFP	Forage pétrolier	65%	0,13	0,13	0
CONGOREP	Exploration et production pétrolière	49%	0,08	-	0,08
CORAF	Raffinage	100%	44,49	-	44,49
SNPC DISTRIBUTION	Distribution	90%	42,03	42,03	0
SCP	Construction et exploitation pipelines	35%	0,32	-	0,32
SNAT	Distribution dans l'hinterland	30%	0,59	-	0,59
SOCOGAZ	Traitement de gaz	20%	0,13	-	0,13
SNPC_TRADING	Valorisation de bruts	100%	0,41	-	0,41
ILOGS	Services pétroliers	80%	3,51	-	3,51
BSCA	Banque	15%	0,14	-	0,14
SCLOG	Logistique pétrolière	10%	0,11	-	0,11
BCH	Banque Congolaise de l'Habitat	16,51%	9,31	-	9,31
BVMAC	BVMAC	0,70%	0,09	-	0,09
<b>Total des titres</b>			<b>115,1</b>	<b>46,72</b>	<b>68,38</b>

## d. Chiffres clés

Au cours des trois (03) dernières années, les chiffres caractéristiques de la SNPC ont évolué de la manière suivante :

Tableau 7 – Chiffres clés

Unités	Unités	2021	2022	2023
Effectifs	Nb	356	394	397
Production	Mbep	14,427	15,128	14,864
Chiffre d'affaires	Musd	621,743	1 595,56	1260,85
Résultat d'exploitation	Musd	116,745	153,619	83,595
Résultat financier	Musd	-1,189	-41,742	39,339
Résultat net	Musd	35,280	110,507	122,924
Capacité d'autofinancement	Musd	348,809	570,735	482,464
Investissements	Musd	186,198	387,395	780,677
Total Endettement net	Musd	2 867,50	2 660,37	2878,79

## Faits marquants

### Amont pétrolier :

- Conclusion, le 18 septembre 2023, d'un accord de cession au bénéfice de la SNPC, des intérêts participatifs de TotalEnergies dans le permis Nanga I ;
- Signature d'un contrat d'assistance avec la société NESR, le 25 octobre 2023.
- Mise en évidence d'un potentiel en Hydrogène naturel et en Hélium, à la suite des travaux d'exploration sur le bassin intérieur ;
- Production au 31 octobre 2023 :
  - part commercialisable du bassin, 79 313 237 barils, soit 260 898 bbl/J ;
  - part SNPC : 14 700 330 barils, soit 48 356 barils par jour, correspondant à environ 18 % de la production du bassin ;
  - part MKB II : 309 355 barils, (soit 1 018 barils par jour).

### Aval pétrolier :

- Réalisation de l'arrêt métal CORAF du 2 janvier au 26 mars 2023 ;
- Décision d'arrêté n° 8674 du 30 juin 2023 portant fixation du prix du supercarburant, à la suite de la révision relative à l'arrêté n° 26620 du 30 décembre 2022 ;
- Décision d'arrêté n° 14335 du 11 novembre 2023 portant révision des prix des produits pétroliers finis liquides soumis à la structure des prix.

### Finances et comptabilité :

- Tenue du Conseil d'administration sur l'arrêté des comptes sociaux 2022, le 30 mars 2023, conformément aux dispositions légales en la matière. C'est une performance pour une société publique dans la sous-région
- Règlement, courant février 2023, par anticipation de deux échéances de l'emprunt EBI (30 septembre 2023 et 31 mars 2024) ;
- Tenue le 17 juin 2023, du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés 2021 du groupe SNPC et de l'Assemblée Générale Ordinaire sur les comptes sociaux 2022 de la SNPC EPIC ;

- Versement courant juin 2023, à l'Etat d'un dividende de 44,4 millions USD au titre de l'exercice 2022.

### Autres faits : RSE et développement durable

- Remise de Kits et de dispositifs d'hémodialyse à l'hôpital général ELBO d'Oyo.
- Lancement du projet d'afforestation de 50 000 hectares, appelé Eco Zamba, avec la signature d'un contrat d'assistance avec la société Forêt Ressources Management (FRMC), le 21 septembre 2023 ;
- Inauguration le 7 novembre 2023, du lycée Antoine NDINGA OBA d'Oyo ;
- Organisation à Brazzaville, le 16 novembre 2023, de la 5e réunion des Présidents et Directeurs Généraux des Sociétés Nationales d'Hydrocarbures des pays membres de l'APPO.

## 3. ORGANISATION ET GOUVERNANCE

La Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) est l'outil technique de l'Etat, dépositaire de la banque de données de l'industrie pétrolière du Congo. Elle est placée sous la tutelle du Ministère en charge des hydrocarbures, administrée par un conseil d'administration et la gestion quotidienne est confiée à une Direction Générale.

### **Le Conseil D'administration**

Le conseil d'administration, dont les membres sont nommés par décret en conseil des ministres pour une durée de quatre (04) années renouvelables, conçoit la politique générale, approuve les questions stratégiques et autorise leur mise en application par la Direction Générale. Il se réunit au moins deux (02) fois par an et chaque fois que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président ou à la demande d'au moins la moitié de ses membres. Pour ses missions de contrôle, il s'appuie sur un comité d'audit, composé de quatre (04) de ses membres.

Le conseil d'administration de la SNPC est composé de neuf (09) membres ainsi qu'il suit

- un représentant de la Présidence de la République ;
- un représentant de la Primature ;
- un représentant du Ministère chargé des hydrocarbures ;

- un représentant du Ministère chargé des finances ;
- un représentant du Ministère chargé du portefeuille public ;
- un représentant du Ministère chargé de l'environnement ;
- un représentant du personnel de la société mère ;
- deux personnalités choisies par le Président de la République en raison de leur compétence et leur expérience.

## La Direction Générale

La société nationale des pétroles du Congo est dirigée et animée par un Directeur Général, qui la représente dans ses rapports avec les tiers. Le directeur général est nommé par décret en Conseil des ministres pour un mandat de quatre (04) ans renouvelable une seule fois s. Il est chargé de la direction administrative, financière et technique de la société qu'il représente dans tous les actes de la vie civile.

La Direction Générale est assistée de quatre (04) directions centrales dont :

- Le Secrétariat Général ;
- La Direction de l'Amont Pétrolier ;
- La direction de l'Aval Pétrolier ;
- La Direction des Finances et de la Comptabilité.

**Le Secrétariat Général** est dirigé par un Secrétaire Général qui a rang de Directeur. Il est nommé conformément à la réglementation en vigueur. Il est chargé, notamment, de gérer les ressources

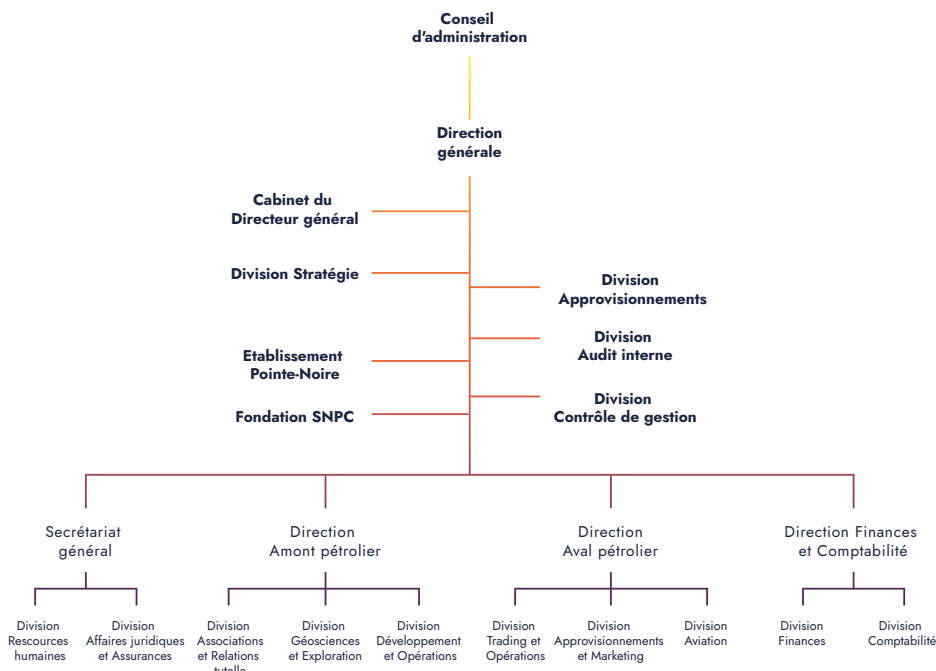
humaines, l'administration, les affaires juridiques, le patrimoine de la société, les assurances de la société, la communication et les moyens généraux.

**La Direction de l'Amont Pétrolier** est dirigée par un Directeur, nommé conformément à la réglementation en vigueur. Le directeur de l'amont pétrolier a pour mission de gérer tous les sujets relatifs à l'amont pétrolier allant de la prospection à l'extraction pétrolière. Il est l'interlocuteur principal en matière de gestion des participations de la SNPC dans les différents permis pétroliers.

**La Direction de l'Aval Pétrolier** est dirigée par un Directeur nommé conformément à la réglementation en vigueur. Le directeur de l'aval pétrolier a pour mission de coordonner les activités relatives à l'aval pétrolier, notamment de la commercialisation à la distribution. En plus de ses missions, il a pour rôle de réaliser les opérations permettant d'assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers finis.

**La Direction des Finances et de la Comptabilité** est dirigée par un Directeur, nommé conformément à la réglementation en vigueur. Le Directeur des finances et comptabilité a pour mission de gérer tous les sujets relatifs aux comptes sociaux, aux budgets, à la fiscalité, à la trésorerie et aux finances. Il apporte aux autres directions et services de la société, toute assistance nécessaire à la gestion efficace des activités qui relèvent de leurs compétences et établit le règlement financier pour approbation par le conseil d'administration.

## Organigramme



## 4. SITUATION FINANCIÈRE

La situation financière de la SNPC pour les périodes 2021 à 2023 est le reflet de sa solidité et de sa performance économique. L'analyse du bilan et du compte de résultat sur ces trois années permet de mettre en lumière les principaux indicateurs financiers et de comprendre l'évolution de la santé économique de l'entreprise.

### a. Bilan

L'analyse de l'actif montre une tendance à l'augmentation des immobilisations, particulièrement les incorporelles et les corporelles, ce qui indique une phase d'investissement important pour la SNPC. La gestion des actifs circulants, notamment les stocks et les créances, montre une optimisation continue et une prudence en matière de gestion des risques. La trésorerie positive et l'écart de conversion contrôlé illustrent une gestion financière saine et adaptée aux fluctuations du marché.

Tableau 8 – Actif

ACTIF	EXERCICE 2023			EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
	BRUT	AMORT/DEPREC.	NET	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 599 441 758,44	1 624 170 670,17	975 271 088,27	30 595 010,71	156 917 270,99
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 338 926 300,02	2 674 821 591,22	2 664 104 708,80	3 231 750 995,38	3 151 027 027,04
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	175 242 591,83	65 959 386,30	109 283 205,53	115 759 514,60	159 250 801,67
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	8 143 019 284,97	4 364 951 647,69	3 778 067 637,28	3 378 105 520,69	3 467 195 099,70
STOCKS ET ENCOURS	9 015 726,79	721 594,07	8 294 132,72	18 224 307,90	12 306 510,52
CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES	1 521 780 336,03	238 830 100,70	1 282 950 235,33	1 184 066 143,19	1 130 898 648,26
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 530 796 062,82	239 551 694,77	1 291 244 368,05	1 202 290 451,09	1 143 205 158,78
TOTAL TRESORERIE - ACTIF	54 281 706,85	214,2	54 281 492,65	80 129 784,24	5 492 965,77
Ecart de conversion - Actif	90 061 445,60	0	90 061 445,60	103 728 547,53	71 465 599,09
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 818 158 500,24</b>	<b>4 604 503 556,66</b>	<b>5 213 654 943,58</b>	<b>4 764 254 303,55</b>	<b>4 687 358 823,34</b>

Tableau 9 – Passif

PASSIF	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
	NET	NET	NET
Capital	260 807 564,00	260 807 564,00	260 807 564,00
Primes liées au capital social	18 150 021,71	18 150 021,71	18 150 021,71
Réserves indisponibles	73 097 715,36	73 097 715,36	73 097 715,36
Réserves libres	868 783 561,79	802 479 098,20	802 479 098,20
Report à nouveau ( + ou - )	310 763 028,17	305 515 648,84	310 234 892,81
<b>Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)</b>	<b>122 923 786,91</b>	<b>110 507 439,31</b>	<b>35 280 756,03</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES</b>	<b>1 654 525 677,94</b>	<b>1 570 557 487,42</b>	<b>1 500 050 048,11</b>
Emprunts et dettes financières diverses	409 673 191,22	602 837 454,75	774 636 075,12
Provisions pour risques et charges	72 595 410,96	68 479 928,39	57 781 870,37
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES</b>	<b>482 268 602,18</b>	<b>671 317 383,14</b>	<b>832 417 945,49</b>
<b>TOTAL RESSOURCES STABLES</b>	<b>2 136 794 280,12</b>	<b>2 241 874 870,56</b>	<b>2 332 467 993,60</b>
<b>TOTAL PASSIF CIRCULANT</b>	<b>2 984 036 299,32</b>	<b>2 516 202 140,51</b>	<b>2 351 535 446,75</b>
Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	69 942 386,16		
<b>TOTAL TRESORERIE PASSIF</b>	<b>69 942 386,16</b>		
Ecart de conversion - Passif	22 881 977,98	6 177 292,48	3 355 382,99
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 213 654 943,58</b>	<b>4 764 254 303,55</b>	<b>4 687 358 823,34</b>

## b. Compte de résultat

Le compte de résultat de la SNPC pour les exercices 2021 à 2023 montre une performance financière globalement positive, avec une augmentation de la rentabilité nette et des améliorations significatives dans la gestion financière. La hausse de la valeur ajoutée et de l'excédent brut d'exploitation en 2022, bien que suivie d'une légère baisse en 2023, reflète une période de croissance et de stabilisation. Les résultats financiers négatifs en 2022 et leur récupération en 2023 montrent une gestion proactive des coûts financiers. Enfin, la nette amélioration du résultat hors activités ordinaires en 2023 indique une réduction des charges exceptionnelles et une meilleure optimisation des activités principales.

Tableau 10 – Compte de résultat

LIBELLES	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
	NET	NET	NET
VALEUR AJOUTEE	498 537 485,81	610 767 114,07	452 254 873,23
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	465 630 686,58	585 640 751,33	428 140 218,96
RESULTAT D'EXPLOITATION	83 595 429,59	153 618 689,27	116 745 040,14
RESULTAT FINANCIER	39 338 826,46	-41 741 700,54	-1 189 090,45
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	122 934 256,05	111 876 988,73	115 555 949,69
RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES	-10 469,14	-1 369 549,42	-80 275 193,66
<b>RESULTAT NET</b>	<b>122 923 786,91</b>	<b>110 507 439,31</b>	<b>35 280 756,03</b>

## c. Dividendes

Le tableau ci-dessous illustre la distribution des dividendes par la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) au cours des trois dernières années, fournissant ainsi des informations essentielles quant à sa capacité à générer et redistribuer des bénéfices aux actionnaires.

Les montants significatifs et constants des dividendes versés entre 2022 et 2024 attestent de la capacité de l'entreprise à maintenir une performance financière stable et à générer des flux de trésorerie robustes.

En 2022, les dividendes se sont élevés à 15 millions USD, atteignant respectivement 44,2 millions USD et 44,4 millions USD en 2023 et 2024.

Cette évolution marque une augmentation de près de 194 % entre 2022 et 2023, suivie d'une légère progression de 0,47 % entre 2023 et 2024.

La SNPC démontre ainsi sa capacité à générer des résultats financiers suffisants pour honorer ses engagements envers les actionnaires, ce qui constitue un indicateur favorable de sa solvabilité quant à l'émission obligataire et un argument majeur pour renforcer la confiance des investisseurs.

Tableau 11 – Dividendes versés sur les trois dernières années

Dividendes versés sur les trois dernières années			
Montants en USD			
Années	2024	2023	2022
Dividendes Versés	44 411 773,00	44 202 975,00	15 000 000,00

Emprunt obligataire par appel public à l'épargne  
de la SNPC « 6,5% NET 2024-2029 »  
1<sup>ère</sup> Phase d'un programme de 300 milliards de FCFA



PERSPECTIVES

# PERSPECTIVES

La Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) présente des perspectives financières prometteuses pour la période 2025-2029. Elles s'articulent autour des comptes d'exploitation prévisionnels et du plan de trésorerie. Ces deux éléments clés offrent une vue d'ensemble solide sur la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers relatifs au programme d'émissions obligataires envisagé.

## 1. Comptes d'exploitation prévisionnels 2024 - 2029

Les prévisions d'exploitation de la SNPC pour la période 2024-2029 révèlent une augmentation continue des produits d'exploitation ainsi que des résultats d'exploitation positifs chaque année. Ce qui en fait un émetteur crédible pour un emprunt obligataire d'une maturité de 5 ans.

Les différents comptes prévisionnels révèlent des indicateurs financiers positifs et une rentabilité constante.

Tableau 12 – Compte d'exploitation prévisionnel

	PREVISIONS 2025-2029					
	PDC 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028	Budget 2029
<b>EN USD</b>						
<b>Produits d'exploitation</b>						
Ventes d'huile et gaz	241 970 809	299 060 000	430 940 000	498 250 000	502 600 000	526 695 000
Cessions de production	1 120 310 281	1 145 269 504	1 050 000 000	955 885 745	958 008 965	930 558 600
Production stockée	-24 493 233	-7 573 882	0	0	0	0
Produits financiers	93 177 038	94 727 177	90 000 000	96 000 000	100 800 000	105 840 000
Autres produits	178 349 459	173 101 966	155 500 000	136 940 000	143 787 000	150 976 350
<b>Total Produits (1)</b>	<b>1 609 314 354</b>	<b>1 704 584 765</b>	<b>1 726 440 000</b>	<b>1 687 075 745</b>	<b>1 705 195 965</b>	<b>1 714 069 950</b>
<b>EN USD</b>						
<b>Charges d'exploitation</b>						
Frais Généraux	179 425 440	179 420 855	180 000 000	177 999 600	186 899 580	187 678 328
Charges financières	67 242 378	61 382 115	58 445 137	56 275 536	59 089 313	59 273 063
Amortissements généraux	4 887 540	4 282 049	5 000 008	5 000 008	5 000 008	5 000 008
Provisions générales	301 959 550	390 264 228	303 954 918	303 954 918	303 954 918	303 954 918
Charges opérationnelles	187 286 951	115 790 416	117 000 000	78 528 000	74 601 600	70 871 520
Amortissements pétroliers	366 350 120	383 124 780	387 440 163	387 440 163	387 440 163	387 440 163
Redevance	185 615 800	189 037 637	191 617 778	191 617 778	191 617 778	191 617 778
Tax oil / Impôt sur les sociétés (IS)	153 110 800	154 389 686	215 219 713	215 219 713	215 219 713	215 219 713
Provisions pour investissements diversifiés	11 561 000	12 066 372	9 343 998	9 343 998	9 343 998	9 343 998
<b>Total charges (2)</b>	<b>1 457 439 579</b>	<b>1 489 758 138</b>	<b>1 468 021 715</b>	<b>1 425 379 714</b>	<b>1 433 167 071</b>	<b>1 430 399 489</b>
<b>Résultat d'exploitation : (1)-(2)</b>	<b>151 874 775</b>	<b>214 826 627</b>	<b>258 418 285</b>	<b>261 696 031</b>	<b>272 028 894</b>	<b>283 670 461</b>

### a. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de la SNPC proviennent principalement de :

- **Ventes d'huile et gaz** : Une augmentation progressive des ventes, atteignant 526 695 000 \$ en 2029.
- **Cessions de production** : Bien que les cessions diminuent légèrement, elles restent une source majeure de revenus.
- **Produits financiers** : Ces produits augmentent également, atteignant 105 840 000 \$ en 2029.
- **Autres produits** : Légère croissance des autres produits, atteignant 150 976 350 \$ en 2029.

L'augmentation des produits d'exploitation témoigne de la croissance de l'activité, réduisant le risque pour les détenteurs d'obligations.

### b. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation incluent :

- **Frais Généraux** : Stabilité des frais généraux autour de 180 000 000 \$ par an.
- **Charges financières** : Diminution légère des charges financières sur la période.
- **Amortissements et provisions** : Amortissements généraux stables et provisions constantes pour les investissements diversifiés.
- **Charges opérationnelles** : Diminution des charges opérationnelles de 115 790 416 \$ en 2025 à 70 871 520 \$ en 2029.
- **Redevance et impôts** : Montant constant des redevances et des impôts.

La stabilité et la réduction des charges montrent une gestion prudente, augmentant la confiance des investisseurs.

### c. Résultat d'exploitation

- **Résultat positif chaque année** : Le résultat d'exploitation est toujours positif, augmentant de 214 826 627 \$ en 2025 à 283 670 461 \$ en 2029, indiquant une rentabilité continue.

## 2. Plan de trésorerie prévisionnel 2024-2029

Le plan de trésorerie prévisionnel de la SNPC présente également des indicateurs financiers solides qui devraient inspirer confiance aux investisseurs. La capacité de remboursement semble assurée grâce à une gestion prudente des ressources et des emplois.

L'analyse des composantes du montre une progression constante des ressources et des emplois avec un solde de trésorerie croissant.

### a. Ressources

Les principales ressources de la SNPC proviennent :

- **Recettes sur ventes de brut** : Une augmentation régulière, atteignant 526 695 000 en 2029.
- **Revenus financiers** : Ces revenus augmentent progressivement, atteignant 105 840 000 en 2029.
- **Emprunt/Avances coûts pétroliers** : Le montant des emprunts diminue progressivement, reflétant une dépendance réduite aux emprunts externes.

### b. Emplois

Les principaux postes de dépenses incluent :

- **Charges de fonctionnement** : Les coûts de fonctionnement restent relativement stables autour de 180 000 000 par an.
- **Investissements opérationnels** : Ces investissements varient mais diminuent dans le temps, de 514 344 316 en 2025 à 442 243 050 en 2029.
- **Autres Dépenses** : Montant stable autour de 103 000 000 à 110 000 000.

### c. Trésorerie et Variation

- **Variation positive chaque année** : Le total des ressources dépasse les emplois chaque année, avec une variation positive la plus significative en 2027 (145 140 504).
- **Trésorerie fin de période** : Elle augmente de manière significative passant de 129 063 110 en 2025 à 315 913 188 en 2029.



## d. Analyse pour l'emprunt obligataire

- **Capacité de remboursement** : La SNPC démontre une capacité de remboursement solide grâce à des variations positives annuelles constantes et une trésorerie croissante.
- **Stabilité financière** : Les projections montrent une stabilité et une croissance financière, réduisant les risques pour les investisseurs.
- **Planification stratégique** : La diminution des emprunts nécessaires et la gestion prudente des dépenses reflètent une planification stratégique efficace.

Tableau 13 – Plan de trésorerie

	PREVISIONS 2024 - 2029					
(EN USD)	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Budget 2027	Budget 2028	Budget 2029
<b>I - Trésorerie début de période</b>	<b>10 503 255</b>	<b>12 589 545</b>	<b>129 063 110</b>	<b>152 007 972</b>	<b>297 148 476</b>	<b>313 338 305</b>
<b>II- Ressources</b>						
Recettes sur ventes de brut	241 970 809	299 060 000	430 940 000	498 250 000	502 600 000	526 695 000
Frais de gestion encaissés	23 710 491	24 624 389	25 500 000	25 740 000	27 027 000	28 378 350
Revenus financiers	93 177 038	94 727 177	90 000 000	96 000 000	100 800 000	105 840 000
Autres recettes	178 349 459	148 477 577	130 000 000	111 200 000	116 760 000	122 598 000
Remboursements Prêts/Avances	826 230	743 607	750 000	780 000	819 000	859 950
Emprunt/Avances coûts pétroliers	554 496 745	677 878 689	600 000 000	450 000 000	300 000 000	225 000 000
<b>Total Ressources (1)</b>	<b>850 559 963</b>	<b>1 245 511 439</b>	<b>1 277 190 000</b>	<b>1 181 970 000</b>	<b>1 048 006 000</b>	<b>1 009 371 300</b>
<b>III- Emplois</b>						
	<b>PDC 2024</b>	<b>Budget 2025</b>	<b>Budget 2026</b>	<b>Budget 2027</b>	<b>Budget 2028</b>	<b>Budget 2029</b>
Charges de fonctionnement	179 425 440	179 420 855	180 000 000	177 999 600	186 899 580	187 678 328
Investissements opérationnels	202 644 134	514 344 316	650 000 000	490 020 000	465 519 000	442 243 050
Investissement Généraux	66 874 770	154 676 914	145 000 000	129 606 360	136 086 678	136 653 706
Dépenses financières	67 242 378	61 382 115	58 445 137	56 275 536	59 089 313	59 273 063
Dépenses opérationnelles	187 286 951	115 790 416	117 000 000	78 528 000	74 601 600	70 871 520
Autres Dépenses	145 000 000	103 423 258	103 800 000	104 400 000	109 620 000	110 076 750
<b>Total Emplois (2)</b>	<b>848 473 673</b>	<b>1 129 037 874,00</b>	<b>1 254 245 137</b>	<b>1 036 829 496</b>	<b>1 031 816 171</b>	<b>1 006 796 417</b>
<b>IV- Variation = (1) - (2)</b>	<b>2 086 290</b>	<b>116 473 565</b>	<b>22 944 863</b>	<b>145 140 504</b>	<b>16 189 829</b>	<b>2 574 883</b>
<b>V- Trésorerie fin de période (V = I + IV)</b>	<b>12 589 545</b>	<b>129 063 110</b>	<b>152 007 972</b>	<b>297 148 476</b>	<b>313 338 305</b>	<b>315 913 188</b>

Emprunt obligataire par appel public à l'épargne  
de la SNPC « 6,5% NET 2024-2029 »  
1<sup>ère</sup> Phase d'un programme de 300 milliards de FCFA

W

POLITIQUE ÉCONOMIQUE  
ET ENVIRONNEMENT



## 1. ENVIRONNEMENT POLITIQUE

La Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) est située en République du Congo (Congo-Brazzaville), pays d'Afrique centrale qui s'étend sur une superficie de 342 000 km<sup>2</sup>. Sa population s'élève à 5,7 millions d'habitants, dont 47% sont âgés de moins de 18 ans. Plus de la moitié de la population se concentre dans les deux villes principales du pays : Brazzaville et Pointe-Noire. Le territoire est l'un des moins denses d'Afrique avec 14,8 habitants au kilomètre carré.

En grande partie recouverte de forêts tropicales, la République du Congo abrite l'une des plus vastes zones de tourbières tropicales, écosystème fragile qui joue un rôle crucial dans la régulation du climat. Le secteur pétrolier représente environ la moitié du produit intérieur brut (PIB) du pays et 80 % de ses exportations, ce qui en fait le troisième producteur d'Afrique subsaharienne. La République du Congo possède en outre d'abondantes ressources minières, pour la plupart encore non exploitées.

## 2. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Au T1-24, la situation économique, monétaire et financière du Congo s'est améliorée du fait principalement de : **(i)** la poursuite des investissements dans le secteur pétrolier ; **(ii)** la bonne tenue de certaines activités dans le secteur hors pétrole ; et **(iii)** la poursuite de la mise en œuvre par l'Etat du programme conclu avec le FMI.

La présente rubrique décrit l'évolution récente et les perspectives de l'environnement économique international **(I)**, de la CEMAC **(II)** et analyse la situation économique, monétaire et financière du Congo **(III)**

## 3. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

### a. Environnement économique international

L'activité économique mondiale a connu un léger regain au T1-24, avec une croissance du PIB qui s'est établie à 0,4% en rythme trimestriel, après 0,3% au trimestre précédent, sous l'effet principalement de l'amélioration de la demande et de la tendance baissière de l'inflation suite au

resserrement des politiques monétaires par les Banques centrales.

Ainsi, dans son édition « les Perspectives de l'économie mondiale », publiée en avril 2024, le FMI a légèrement revu à la hausse sa prévision de croissance pour l'économie mondiale en 2024, à 3,2% au lieu de 3,1% initialement prévu, soit le même niveau qu'en 2023.

### b. Evolution des conditions monétaires et perspectives

Les principales banques centrales ont maintenu inchangés leurs taux directeurs au cours du T1-24, en raison notamment des niveaux encore élevés de l'inflation sous-jacente, ainsi que de la persistance des incertitudes économiques.

En effet, au T1-24, la Réserve fédérale américaine (Fed) a gardé son principal taux directeur dans la fourchette comprise entre 5,25% et 5,50%, soit le même niveau depuis le 20 septembre 2023. De même, la Banque Centrale Européenne (BCE) a maintenu son principal taux directeur au même niveau depuis le 24 septembre 2023, à 4,50%. Toutefois, la BCE a décidé le 07 juin 2024 de réduire son principal taux directeur de 25 points de base, pour le situer à 4,25%.

En perspective, la Fed et la BCE assoupliraient leurs politiques monétaires au cours du deuxième semestre 2024, en raison de la tendance baissière de l'inflation, et pour soutenir le léger regain de l'activité.

### c. Evolution de l'inflation mondiale et perspective

Les tensions inflationnistes se sont estompées au T1-24 dans plusieurs économies, tout en restant encore à des niveaux élevés. En effet, le taux d'inflation de l'économie mondiale est ressorti à 5,1% en rythme trimestriel au T1-24, après 5,4% au trimestre précédent. Cette évolution s'explique par le maintien des taux directeurs à des niveaux élevés par les banques centrales, la diminution des prix des produits énergétiques et l'atténuation progressive des goulots d'étranglement au niveau des chaînes d'approvisionnement.

Dans ce contexte, les prévisions du FMI pour l'année 2024 tablent sur un taux d'inflation mondial qui reviendrait à 5,9% en moyenne, après 6,8% en 2023. Par zone économique, le taux d'inflation reculerait dans les économies

Dans ce contexte, les prévisions du FMI pour l'année 2024 tablent sur un taux d'inflation mondial qui reviendrait à 5,9% en moyenne, après 6,8% en 2023. Par zone économique, le taux d'inflation reculerait dans les économies avancées, à 2,6% après 4,6% en 2023, pendant qu'il se maintiendrait à son niveau enregistré l'année antérieure dans les économies émergentes et en développement, à 8,3%.

#### d. Evolution du marché pétrolier

Au T1-24, les prix du pétrole ont évolué dans un contexte marqué, d'une part, par les tensions géopolitiques au Moyen-Orient et, d'autre part, par l'amélioration des indicateurs macroéconomiques dans certaines grandes économies au niveau mondial. Ainsi, le cours du baril de Brent est ressorti au même niveau qu'au trimestre précédent, à 83,1 dollars US en moyenne.

En glissement annuel, le prix du baril de Brent a progressé de 2,1% au terme des trois premiers mois de l'année 2024, ressortant à 83,1 dollars US contre 81,4 dollars US un an plus tôt.

Dans ce contexte, le FMI anticipe un cours moyen du brut à 78,6 dollars US sur l'ensemble de l'année 2024, au lieu de 79,1 dollars US initialement prévu, soit un recul de 4,9% par rapport à l'année précédente. Ce léger recul s'expliquerait principalement par les incertitudes sur la demande. Toutefois, ce niveau des cours pourrait être impacté par la décision prise par l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole et la Russie (OPEP+), lors de leur réunion du 1er juin 2024, de prolonger la réduction des coupes de production jusqu'à fin 2025 afin de soutenir les prix.

#### e. Evolution des marchés des changes et perspectives

Les marchés des changes ont été marqués au cours du T1-24 par l'appréciation de l'euro par rapport au dollar US, en raison, d'une part, de l'amélioration de l'activité économique dans la zone euro et, d'autre part, du ralentissement de la croissance aux Etats-Unis.

En effet, la devise européenne s'est appréciée de 0,9% en rythme trimestriel au terme du T1-24. Elle s'est échangée en moyenne à 1,08584 dollar US après 1,07617 dollar US au trimestre précédent. En glissement annuel, l'euro a gagné 1,2% par rapport

au dollar US au T1-24.

En perspective, l'euro devrait rester globalement stable par rapport au dollar US, consécutivement à la baisse des taux directeurs projetée aussi bien par la Banque centrale européenne que par la Réserve fédérale américaine.

## 4. CROISSANCE ECONOMIQUE ET INFLATION EN ZONE CEMAC

### a. Situation économique au T1-24

Les activités économiques dans la sous-région ont connu une évolution globalement positive, soutenues notamment par les secteurs pétrolier, minier, industriel et commercial, en dépit des niveaux encore élevés des prix à la consommation.

En effet, les données à haute fréquence recueillies par la BEAC au terme du T1-24 ont révélé une accélération des activités économiques dans la sous-région, avec un Indice Composite des Activités Economiques (ICAE) qui a augmenté de 10,0% en glissement annuel, après 8,0% au quatrième trimestre 2023 et 6,6% un an plus tôt.

En conséquence, le taux de croissance du PIB réel en glissement annuel est estimé à 2,9% au T1-24, après 2,3% au trimestre précédent et contre 2,2% un an plus tôt.

### b. Inflation en zone CEMAC au T1-24

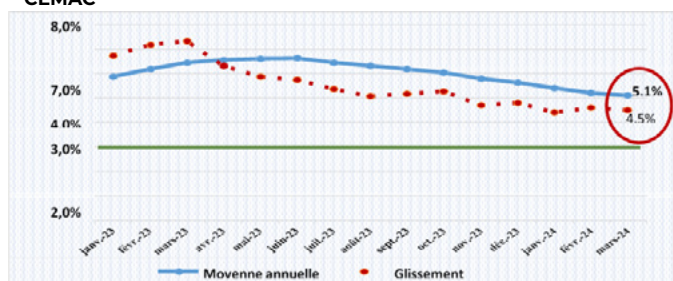
Au T1-24, l'inflation dans la CEMAC a poursuivi sa tendance baissière amorcée depuis le deuxième semestre 2023, quoique demeurant encore au-dessus de la norme communautaire de 3,0% consécutivement aux niveaux élevés des produits d'importation, ainsi qu'à la hausse des prix de carburant à la pompe décidée en février 2024 au Cameroun et au Tchad. En effet, le taux d'inflation s'est établi à 3,9% en moyenne annuelle, après 5,6 % T1-23. En glissement annuel, le taux d'inflation est ressorti à 4,5 % au T1-24, contre 4,8% au trimestre précédent, après 4,6 % en février 2024.

Par pays, le taux d'inflation en moyenne annuelle, s'est établi au **Cameroun** à 6,7% au T1-24, après 7,5% au T4-23, demeurant ainsi le niveau d'inflation le plus élevé de la sous-région. En **RCA**, le taux d'inflation a reculé à 1,6% au terme du T1-24, soit le niveau le plus faible de l'ensemble des pays, contre 3,4% au trimestre précédent. Au **Congo**,

le taux d'inflation est estimé à 4,6% au terme des trois premiers mois de l'année 2024, après 4,3% au T4-23. Au **Gabon**, le taux d'inflation est revenu à 3,1%, après 3,6% au trimestre précédent.

En **Guinée Equatoriale**, le taux d'inflation a été de 2,1% au T1-24, après 2,7% au T4-23. Quant au Tchad, il a enregistré un taux d'inflation de 3,8% au terme des trois premiers mois de l'année 2024, contre 4,5% un trimestre plus tôt.

**Graphique 1 : Evolution du taux d'inflation mensuel dans la CEMAC**



Source : BEAC, d'après les données des IN

## 5. PERSPECTIVES RÉVISÉES

### a. Secteur réel

Dans un contexte de fermeté des cours du pétrole brut et de détérioration moindre des termes de l'échange de -1,4% en 2024, après -16,5% en 2023, la croissance économique devrait s'accélérer dans la CEMAC, à 3,3% en 2024 contre 2,3% en 2023. Cette dynamique découlerait de la bonne tenue des activités non pétrolières (+3,8% contre +3,1% en 2023) et d'une hausse des activités pétrolières (+1,0% après -3,0% en 2023).

Suivant l'optique offre, le secteur pétrolier devrait enregistrer une croissance en 2024, après 4 années consécutives de recul, aux côtés du secteur non pétrolier qui fait preuve de résilience malgré les divers chocs qui affectent les économies de la CEMAC depuis 2013. L'inversion de la dynamique du secteur pétrolier résulterait des investissements importants réalisés par les opérateurs sur la période récente pour tirer profit du niveau favorable des cours.

L'analyse des contributions par secteur d'activité révèle que l'apport du secteur primaire s'accroîtrait à 1,4 point, après 0,3 point en 2023, en relation avec le retournement de la tendance des industries extractives dont la contribution remonterait à 0,7 point après -0,2 point en 2023, portée principalement par le pétrole brut (2,6% à 40,3

millions de tonnes) et le manganèse (3,3%, à 10,3 millions de tonnes), ainsi que par la bonne tenue des activités agricoles (0,7 point, contre 0,6 point en 2023).

La participation du secteur secondaire à la croissance serait de 0,6 point, comme en 2023, sous l'effet de la consolidation des activités des industries manufacturières (0,4 point, contre 0,1 point en 2023) et des BTP (0,3 point, contre 0,5 point en 2023). Quant au secteur tertiaire, il trônerait toujours en tête, avec une contribution à la croissance de 1,7 point en 2024, comme en 2023, en lien avec le dynamisme des services marchands (1,1 point contre 1,3 point en 2023) qui tireraient profit des activités commerciales, des transports et des télécommunications.

Suivant l'optique demande, la contribution de la demande intérieure brute serait de 8,3 points, contre 4,4 points en 2023, sous l'effet du niveau soutenu de la consommation privée (5,4 points, contre 1,4 point en 2023). Cette tendance serait également entretenue par la hausse de la contribution des investissements bruts de 1,8 point en 2023 à 2,6 points en 2024, soutenue par les investissements privés (1,7 point, après 2,0 points en 2023) et publics (0,9 point, contre -0,2 point en 2023). Le dynamisme des investissements privés serait porté principalement par : i) les investissements dans le pétrole et le gaz au Congo et au Gabon, ii) les investissements dans les mines de fer au Gabon et au Cameroun, iii) la réhabilitation des lignes ferroviaires au Gabon et iv) l'installation de nouvelles unités de production de ciment au Cameroun et au Gabon.

La fermeté de la demande intérieure devrait être accompagnée d'une augmentation des importations plus importante que celle des exportations, rendant négative la contribution des exportations nettes à la croissance (- 5,0 points, contre -2,2 points un an plus tôt).

### b. Inflation

L'inflation en Zone CEMAC en 2024 resterait élevée, quoiqu'en retrait de 1,5 point par rapport à la prévision précédente, à 3,9% en moyenne, après 5,6% un an plus tôt, en raison notamment de la résistance à la baisse des prix de certains produits importés, ainsi que de l'augmentation des prix de carburant en février 2024 au Cameroun et au Tchad.

## 6. SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE AU T1-2024 ET PERSPECTIVES

### a. Situation macroéconomique au T1-2024

Au T1-24, la consolidation de la situation macroéconomique du Congo s'est poursuivie, tirée notamment par la relance des investissements dans le secteur pétrolier. Cette évolution s'est traduite notamment par un excédent du solde budgétaire global base engagements, hors dons, et une augmentation de la masse monétaire.

Ainsi, la situation macroéconomique du Congo s'est présentée comme suit :

#### Secteur réel

Au T1-24, la situation économique nationale a connu une évolution globalement satisfaisante, nonobstant les contreperformances enregistrées dans les secteurs secondaire et tertiaire. Cette embellie est principalement portée par la bonne orientation du secteur pétrolier, couplée à la vigueur de la demande extérieure, marquée par les exportations de certains produits manufacturiers (ciment, sucre et farine).

Du côté de l'offre, l'activité par secteur a évolué comme suit :

Dans le **secteur primaire**, principalement dominé par le pétrole, on note une augmentation tant de la production que des exportations, en variation trimestrielle. Cette bonne orientation est consécutive à l'effet de rattrapage de certains projets de forage sur des champs majeurs, au cours de la période sous revue, en raison de la disponibilité des rig. Par contre, les activités du secteur forestier ont connu une évolution baissière. Cette contreperformance s'explique par le retard dans la délivrance, par l'Etat, des autorisations de coupes de l'année 2024 à certaines sociétés forestières, ainsi qu'à l'attentisme des opérateurs du secteur sur l'entrée en vigueur prochaine des dispositions relatives au contrat de partage de production ;

Dans le **secteur secondaire**, on note une évolution globalement baissière des activités au T1-24, en raison principalement de la normalisation de la consommation après les pics enregistrés au T4-23. Cette baisse a été toutefois atténuée par les performances du secteur énergétique ;

Dans le secteur tertiaire, l'activité a enregistré une évolution globalement baissière au T1-24, malgré les bonnes performances de la filière transport maritime. Cette tendance s'explique par la normalisation de la consommation, après des pics observés au T4-23

#### Secteur extérieur

Au cours du premier trimestre 2024, le niveau des échanges commerciaux de marchandises entre le Congo et l'extérieur s'est établi à 1 699,9 milliards, baissant ainsi de 22,3% en glissement annuel et de 7,4% en variation trimestrielle. Cette évolution traduit essentiellement la contraction des importations réalisées par le secteur privé, après l'achèvement des travaux de construction du centre de production de gaz naturel liquéfié.

En effet, les exportations se sont établies à 1 100,7 milliards, en baisse de 10,9% en glissement annuel, mais en hausse de 4,8% en variation trimestrielle. Cette évolution contrastée s'explique essentiellement par la baisse de la production pétrolière en glissement annuel, en dépit de la hausse du cours moyen du brut, et par l'augmentation concomitante de la production et des cours du pétrole en variation trimestrielle.

En parallèle, les importations sont ressorties à 599,1 milliards, traduisant ainsi une contraction de 2,6% en glissement annuel et de 2,0% en variation trimestrielle, consécutivement à la baisse des investissements réalisés dans le secteur extractif.

Par conséquent, le solde de la balance commerciale a enregistré un excédent de 501,5 milliards au premier trimestre 2024, soit une baisse de 19,6% par rapport à la même période de l'année précédente, contrastant avec une augmentation de 14,4% en variation trimestrielle.

Les principaux produits exportés par le Congo au cours du premier trimestre 2024 sont : le pétrole, le bois, le cuivre et le gaz. Quant aux importations, elles sont composées principalement d'équipements industriels, d'outils et de fluides de forage ainsi que des produits agroalimentaires.

Les exportations ont été orientées principalement vers la Chine (67,2%), les Pays-Bas (20,3%) et le Togo (7,5%). Les principaux produits exportés en direction de ces pays sont le pétrole, le bois et le cuivre.

Les importations sont provenues pour l'essentiel de la Chine (41,4%), de la France (8,1%) et de la Belgique (6,0%). Ces importations ont été constituées en grande partie de biens d'équipement, de produits agro-alimentaires et de produits pharmaceutiques.

### **Secteur public**

D'après le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) provisoire au T1-24, les recettes totales ont été mobilisées à hauteur de 480,3 milliards, contre 681,1 milliards un an plus tôt, soit une contraction de 29,5% en glissement annuel. Ce niveau des recettes au T1-24 qui représente un taux de réalisation de 18,4% par rapport à l'objectif budgétaire annuel est en diminution par rapport à l'année précédente en raison particulièrement de la baisse des recettes pétrolières (-46,7%), non compensée par la légère progression des recettes non pétrolières (+1,2%).

En ce qui concerne les dépenses totales de l'Etat, elles se sont élevées à 389,2 milliards à fin mars 2024, contre 452,1 milliards une année plus tôt, soit une baisse de 13,9% en glissement annuel et un taux de réalisation de 18,8% par rapport à la loi de Finances 2024, sous l'effet de la chute des dépenses en capital et des efforts réalisés par le Gouvernement pour contenir certaines dépenses courantes. En effet, les dépenses courantes n'ont progressé que de 4,7% en glissement annuel au T1-24, à 368,1 milliards, soit un taux d'exécution de 25,1%, pendant que les dépenses en capital ont chuté de 92,2% comparativement à la même période de l'année précédente, à seulement 5,6 milliards, du fait des difficultés de trésorerie de l'Etat. Dans ce contexte, le taux d'exécution des dépenses en capital est ressorti à 1,2%.

En définitive, l'exécution du budget de l'Etat au T1-24, s'est soldée par un excédent global base engagements, hors dons, de 91,1 milliards, contre 49,8 milliards une année plus tôt.

### **Secteur monétaire**

A fin mars 2024, en glissement annuel, la situation monétaire du Congo s'est caractérisée par :

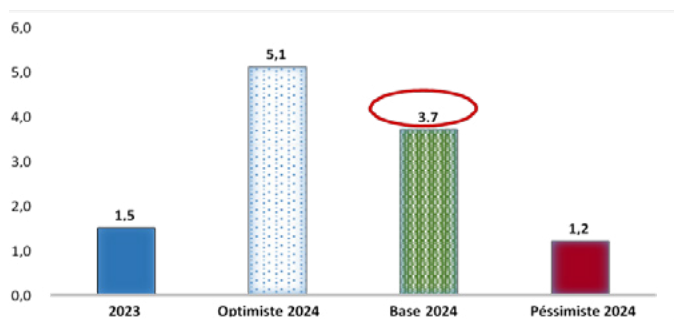
- une hausse de 63,6% des avoirs extérieurs nets du système bancaire, à 233,3 milliards. La nette amélioration de cet agrégat s'explique principalement par la hausse des avoirs extérieurs nets de la Banque centrale à 145,7 milliards, contre 63,5 milliards un an plus tôt, en relation avec les rapatriements des recettes d'exportations par les différents acteurs économiques ;
- une augmentation de 21,2% du crédit intérieur, à 3 295,4 milliards, portée par la hausse conjuguée des créances nettes sur l'Etat (+17,5%, à 1 761,3 milliards) et des crédits à l'économie (+25,7%, à 1 534,1 milliards), en lien respectivement avec les levées de fonds effectuées par l'Etat sur le marché des valeurs du Trésor et le regain des activités économiques dans le secteur hors pétrole ;
- un recul des autres postes nets du système bancaire de 10,2% à 423,9 milliards, contre 471,8 milliards un an plus tôt, du fait notamment de la baisse des performances financières de quelques banques.

En conséquence, la masse monétaire (M2) a progressé de 29,9% en glissement annuel à fin mars 2024, pour s'établir à 3 104,8 milliards, sous l'effet principalement de l'évolution de sa contrepartie intérieure.

### **b. Evolution prévisible de la situation macroéconomique nationale en 2024**

Les services de la Banque centrale ont travaillé sur trois scénarios possibles pour réviser le cadre macroéconomique du Congo pour l'année 2024. Ces scénarios sont basés principalement sur les hypothèses relatives au cours du baril de pétrole, au taux de change du dollar US/XAF, aux termes de l'échange, ainsi qu'à la production de pétrole brut et de gaz.

**Graphique 2 : Estimation 2023 et projections du taux de croissance en 2024 selon les scénarios**



Source : BEAC

### - Scénario de base

Dans ce scénario, la situation macroéconomique du Congo serait marquée en 2024 :

#### Au plan externe, par :

- une hausse du cours du baril de pétrole de 1,1% par rapport à la prévision initiale, à 78,6 dollars US en moyenne, contre 77,7 dollars US attendu précédemment et après 80,6 dollars US une année plus tôt ;
- une légère baisse du taux de change dollar US/FCFA de 0,7% par rapport à la prévision initiale, à 608,3 FCFA/dollar US au lieu de 612,6 FCFA/dollar US projeté auparavant, après 606,5 FCFA/dollar US en 2023 ; et
- une stabilité des termes de l'échange, contrairement à la détérioration de 2,6%, projetée précédemment, et après une baisse de 22,7% une année auparavant.

#### Au plan interne, par :

- une diminution de la production de pétrole de 3,9% à 97,0 millions de barils, contre 100,9 millions de barils précédemment projeté, mais en augmentation de 1,8% par rapport au niveau atteint l'année précédente (95,3 millions de barils) ; et
- un bond des exportations de gaz (butane, propane et GNL) de 84,9%, à 796,8 tonnes au lieu de 431,0 tonnes précédemment attendu, contre 29,4 tonnes un an plus tôt.

Au regard de ces hypothèses, la consolidation de l'activité économique en 2024 serait moindre qu'initialement prévu avec un PIB

réel qui progresserait de 3,7%, au lieu de 5,6% précédemment projeté, après 1,5% en 2023. Cette situation résulterait du ralentissement attendu dans le secteur pétrolier (+3,1% contre +6,0% initialement projeté), ainsi que dans le secteur hors pétrole (+4,0% contre +5,3% en prévision initiale).

Les pressions inflationnistes, bien qu'en baisse, se maintiendraient au-dessus de la norme communautaire, à 4,0% en moyenne annuelle, comme initialement prévu, contre 4,3% en 2023. Cette évolution s'expliquerait principalement par : **i)** les niveaux élevés des prix de certains produits importés ; **ii)** les effets retardés de la hausse des prix du carburant à la pompe, notamment le gasoil, opérée en fin d'année précédente ; **iii)** l'augmentation du prix du ciment, ainsi que **iv)** la hausse des prix de certaines boissons alcoolisées.

L'excédent du solde budgétaire, base engagements, hors dons, ressortirait à 4,2% du PIB en 2024, comme initialement projeté, après 4,8% du PIB en 2023, en lien avec le poids du service de la dette, ainsi que la baisse projetée des recettes d'exportation.

Le solde extérieur courant, dons inclus, bien qu'en repli, ressortirait excédentaire de 573,5 milliards en 2024, contre 642,5 milliards initialement attendu, après un excédent de 795,6 milliards l'année précédente. Cette évolution résulterait particulièrement des effets de la baisse projetée de la balance commerciale, consécutivement à l'accroissement des importations.

Les avoirs extérieurs nets progresseraient de 34,5%, à 281,7 milliards, au lieu de 51,5%, à 317,1 milliards initialement attendu, après 209,5 milliards en 2023. Cette baisse du niveau des avoirs extérieurs nets par rapport au niveau initialement projeté est consécutive à l'évolution attendue des exportations. En revanche, ils devraient progresser par rapport à l'année précédente sous l'effet des rapatriements projetés des recettes d'exportations par les opérateurs économiques, notamment ceux du secteur pétrolier, en dépit de la couverture des importations et du service de la dette.

Le crédit intérieur augmenterait de 6,6% à 3 068,6 milliards, au lieu de 9,7% à 3 158,2 milliards projeté antérieurement, après 2 879,9 milliards en 2023, en lien avec l'évolution des crédits à l'économie (+2,2%, à 1 553,6 milliards) et des créances nettes sur l'Etat (+9,2%, à 1 515 milliards).



En conséquence, la masse monétaire (M2) progresserait de 7,7%, à 2 951,9 milliards, au lieu de 3 127,7 milliards en projection initiale, contre 2 741,7 milliards enregistré une année plutôt, sous l'effet principalement de l'évolution de sa contrepartie intérieure.

Suivant ce scénario, les évolutions du cadre macroéconomique du Congo en 2024 s'expliqueraient principalement :

#### Au plan externe, par :

- un cours du baril à 83,6 dollars US, au lieu de 82,7 dollars US initialement prévu ;
- une légère baisse du dollar US par rapport au FCFA, à 606,3 XAF/USD contre 610,6 XAF/USD précédemment prévu ; et
- une amélioration des termes de l'échange de 6,4%, au lieu de 3,7% initialement attendu.

#### Au plan interne, par :

- une baisse de la production de pétrole brut à 98,3 millions de barils, au lieu de 102,5 millions de barils, mais en augmentation de 3,2% par rapport au niveau atteint l'année précédente ;
- une augmentation de la production gazière (propane, butane et GNL), à 840,1 milliers de tonnes contre 451,5 milliers de tonnes précédemment attendu.

Ainsi, dans le cadre de ce scénario, il est projeté : **(i)** une progression du PIB réel de 5,1% en 2024, au lieu de 7,0% en prévision initiale, en relation avec les bonnes performances des différents secteurs ; **(ii)** un taux d'inflation qui ressortirait à 4,5%, comme précédemment projeté ; **(iii)** un excédent du solde budgétaire base engagements, hors dons, qui ressortirait à 5,4% du PIB, au lieu de 5,1% initialement prévu ; **(iv)** un solde du compte courant, transferts inclus, reviendrait à 8,0% du PIB, contre 8,2% initialement prévu ; **(v)** des avoirs extérieurs nets qui augmenteraient de 97,2%, contre une hausse de 110,3% à la prévision initiale ; **(vi)** une hausse des crédits à l'économie de 4,6%, au lieu de 14,0% initialement prévu ; **(vii)** un léger repli des créances nettes sur l'Etat, de 0,1%, contre -0,2% prévu en début d'année. Dans ce contexte, la masse monétaire progresserait

de 8,1%, au lieu de 15,0%, précédemment projeté.

#### - Scénario pessimiste

Pour ce qui est de ce scénario, les évolutions du cadre macroéconomique du Congo en 2024 s'expliqueraient principalement :

#### Au niveau externe, par :

- un cours du baril à 68,6 dollars US, au lieu de 67,7 dollars US prévu en début d'année ;
- repli du dollar US par rapport au FCFA, à 610,3 XAF/USD contre 614,6 XAF/USD en prévision initiale ;
- une baisse des termes de l'échange de 12,9%, contre -15,2% précédemment attendu.

#### Au niveau interne, par :

- une légère baisse de la production de pétrole brut à 96,2 millions de barils, au lieu de 97,1 millions de barils, mais en augmentation de 1,0% par rapport à 2023 ;
- une augmentation de la production gazière (propane, butane et GNL) moins importante que dans les autres scénarios, à 757,0 milliers de tonnes contre 409,8 milliers de tonnes initialement projeté.

En conséquence, dans le cadre de ce scénario, il est projeté : **(i)** un ralentissement de la croissance économique, avec un PIB à 1,2% en 2024, au lieu de 3,2% en prévision initiale ; **(ii)** un taux d'inflation qui reviendrait à 3,5%, au lieu de 3,9% précédemment projeté ; **(iii)** un excédent du solde budgétaire base engagements, hors dons, qui ressortirait à 2,0% du PIB, au lieu de 2,1% initialement prévu ; **(iv)** un solde du compte courant, transferts inclus qui reviendrait à 4,4% du PIB, contre 5,7% attendu précédemment ; **(v)** des avoirs extérieurs nets qui se contracteraient de 25,8%, contre une diminution de 22,3% à la prévision initiale ; **(vi)** une baisse des crédits à l'économie de 2,9%, au lieu d'une hausse de 4,2% initialement prévu ; **(vii)** une progression des créances nettes sur l'Etat de 20,1%, comme prévu en début d'année. Dans ce contexte, la masse monétaire progresserait de 4,8%, au lieu de 10,9% initialement attendu.

## 7. LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE CONGOLAISE

L'économie congolaise est financée essentiellement à travers le financement bancaire et le marché des valeurs du Trésor de la CEMAC. Ainsi, la présente note examine les évolutions récentes de ces différents modes de financement.

### a. Financement bancaire

Ce titre examine les concours accordés par les banques aux différents agents économiques ainsi que l'évolution des créances en souffrance du système bancaire congolais.

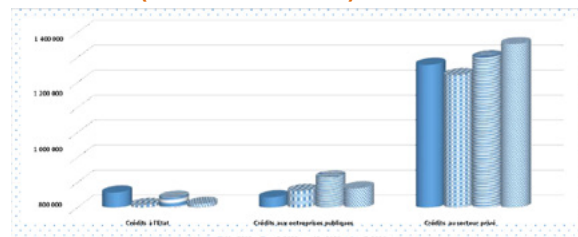
#### Crédits du système bancaire à l'économie

Au 30 avril 2024, les crédits bruts alloués à la clientèle ont progressé de 11,8% en glissement annuel, à 1 496,3 milliards, sous l'effet conjugué de l'accroissement des concours accordés au secteur public et au secteur privé, en lien avec la dynamique de l'activité économique nationale.

La ventilation par bénéficiaire des crédits se présente comme suit :

- les crédits à l'Etat, ressortent à 30,4 milliards au 30 avril 2024, en hausse de 37,8% sur une année, pour répondre aux besoins de trésorerie de l'Etat ;
- les crédits aux entreprises publiques, se sont établis à 156,4 milliards à fin avril 2024, contre 132,2 milliards en avril 2023, soit une augmentation de 18,3% en rythme annuel. Cette évolution est consécutive aux lignes de crédit accordées à certaines entreprises, notamment la SNPC (109,5 milliards), Congo Telecom (21,7 milliards), la CORAF (7,7 milliards), et E2C (4,9 milliards) ;
- les crédits au secteur privé se sont accrus de 23,5%, pour s'établir à 1 309,5 milliards. Cette évolution

Graphique 3 : évolution des crédits à l'économie par bénéficiaires (En milliards de FCFA)



Source : BEAC

#### Répartition des engagements bancaires par terme et secteur d'activités économique

A fin avril 2024, les engagements à court, moyen et long termes<sup>1</sup> ont représenté respectivement 40,5% 52,6%, 39,9% 44,3% et 1,2% 3,1% de l'encours total, contre 55,9%, 39,9% et 4,2%, un an plus tôt.

#### Crédits à court terme

L'encours des crédits à court terme s'est situé à 771,7 milliards à fin avril 2024, contre 666,3 milliards un an plus tôt, soit une progression de 15,8%, reflétant ainsi la dynamique de l'activité économique nationale.

Ces crédits ont bénéficié principalement à trois secteurs : « Commerce de gros et détail – Restauration et Hôtel » (16,1%), « Agriculture, Elevage, Chasse, Sylviculture & Pêche » (13,2%) et « Transport, Activités des auxiliaires de transport & Télécommunications » (12,4%).

Il est à noter que l'encours global des crédits non classés ailleurs, représentant 18,4% de l'encours total, s'est situé à 270,1 milliards, contre 258,6 milliards en hausse de 4,5%.

#### Crédits à moyen terme

Les concours à moyen terme se sont établis à 649,5 milliards à fin avril 2024 contre 476,0 milliards une année auparavant, soit une hausse de 36,4%.

La ventilation de ces crédits montre que les principaux secteurs bénéficiaires ont été les suivants : « Production Services des collectivités sociales et Personnels » (16,6%), « Commerce de gros et détail – Restauration et Hôtel » (13,7%) et « Industries manufacturières » (10,7%).

### • Crédits à long terme

A fin avril 2024, l'encours des crédits à long terme s'est établi à 45,6 milliards, contre 49,8 milliards une année plus tôt, en baisse de 8,5%. Les principaux secteurs bénéficiaires de ces crédits sont : « Bâtiments et Travaux Publics » (10,6%), « Activité des institutions Financières, Affaires immobilières, Production des Services des Entreprises » (8,0%) et « Transport, Activités des auxiliaires de transport & Télécommunications » (6,6%).

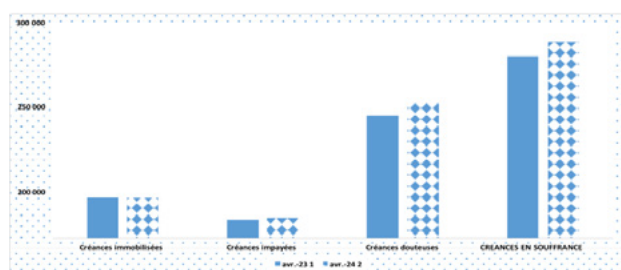
### • Créances en souffrance

Au 30 avril 2024, les créances en souffrance se sont établies à 272,9 milliards, en hausse de 7,7%, comparativement à la même période de l'année antérieure. Elles ont représenté 18,2% des crédits bruts, contre 18,9% une année auparavant. Cette situation résulte de la progression simultanée des créances douteuses (+10,3% à 188,6 milliards, contre 170,9 milliards en avril 2023) et des créances impayées (+8,6% à 28,1 milliards, contre 25,9 milliards un an auparavant), nonobstant la régression des créances immobilisées de 0,6%.

Par ailleurs, le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions est en baisse. En effet, il s'est établi à 61,2% en avril 2024, contre 63,5% une année plus tôt. En ne considérant que les créances douteuses, le taux de couverture par les provisions s'est établi à 88,6%, contre 94,1% un an auparavant.

En lien avec ces évolutions, l'encours des crédits nets à la clientèle s'est consolidé de 12,9%, pour s'établir à 1 329,2 milliards.

**Graphique 4 : évolution des créances en souffrance (En milliards de FCFA)**



Source : BEAC.

En conséquence, la profondeur financière,

mesurée par le volume des crédits au secteur privé, rapporté au PIB nominal, est ressortie à 13,8% à fin avril 2024, contre 11,0% un an auparavant, en hausse de 2,8 points.

### b. Activités des marchés de capitaux

Les activités du Trésor Public congolais sur le marché des valeurs du Trésor de la CEMAC se sont déroulées dans un contexte marqué principalement par l'accroissement des besoins de financement de l'Etat et le maintien du durcissement de la politique monétaire de la BEAC. Cette partie s'articule autour des cinq (05) points ci-après : i) l'évolution des besoins exprimés et des montants levés, ii) l'évolution de la participation des SVT, du taux de souscription et des coûts des émissions, iii) l'évolution de l'encours et la structure des détenteurs finaux des titres, iv) l'évolution du marché secondaire et v) les points d'attention.

#### Evolution des besoins exprimés par le trésor public sur le marché primaire

##### • **Couverture des besoins des Etats sur le marché des valeurs du Trésor de la CEMAC**

Durant les cinq premiers mois de l'année 2024, le marché des valeurs du trésor a été sollicité à hauteur de 3 189,4 milliards de FCFA par les six Trésors de la CEMAC, contre 2 124,8 milliards de FCFA à la même période de l'année précédente, soit une hausse de 50,10%, ce qui dénote d'une dépendance de plus en plus forte des Etats à ce marché. Ces besoins sont composés de 52,30% de Bons du Trésor Assimilables (BTA) et de 47,70% d'Obligations du Trésor Assimilables (OTA).

Face à ces besoins importants, le montant cumulé levé par les six Trésors de la CEMAC a atteint 1 973,1 milliards de FCFA à fin mai 2024, contre 1 498,4 milliards de FCFA une année plus tôt, soit une augmentation de 31,68%. Cependant, le taux de couverture des besoins est en baisse à 61,86%, comparativement au 70,52% de l'année précédente.

Durant les cinq premiers mois de l'année 2024, le marché des valeurs du trésor a été sollicité à hauteur de 3 189,4 milliards de FCFA par les six Trésors de la CEMAC, contre 2 124,8 milliards de FCFA à la même période de l'année précédente, soit une hausse de 50,10%, ce qui dénote d'une dépendance de plus en plus forte des Etats à ce marché. Ces besoins sont composés de 52,30% de Bons du Trésor Assimilables (BTA) et de 47,70% d'Obligations du Trésor Assimilables (OTA).

Face à ces besoins importants, le montant cumulé levé par les six Trésors de la CEMAC a atteint 1 973,1 milliards de FCFA à fin mai 2024, contre 1 498,4 milliards de FCFA une année plus tôt, soit une en augmentation de 31,68%. Cependant, le taux de couverture des besoins est en baisse à 61,86%, comparativement au 70,52% de l'année précédente.

Tableau n°14 : Evolution du taux de couverture des besoins exprimés dans la CEMAC

		mai-22	mai-23	mai-24	Part par instrument en mai 2024	mai.24 mai.23
<b>Besoin</b>	BTA	1 058,452	1 068,257	1 668,025	52,30%	56,14%
	OTA	985,860	1 056,582	1 521,325	47,70%	43,99%
	Total	2 044,312	2 124,839	3 189,350		50,10%
<b>Levée</b>	BTA	610,508	731,666	1 044,082	52,92%	4,70%
	OTA	792,713	766,696	928,983	47,08%	21,17%
	Total	1 403,221	1 498,362	1 973,065		31,68%
<b>Taux de couverture</b>		<b>68,64%</b>	<b>70,52%</b>	<b>61,86%</b>		

Source : BEAC

Sur le plan national, les besoins exprimés par le Trésor public congolais sont passés à 1 185,0 milliards de FCFA contre 886,1 milliards, soit une hausse de 33,73%, alors que les montants levés se sont chiffrés à 662,7 milliards de FCFA, contre 660,0 milliards au cours de la même période de l'année antérieure. En conséquence, le taux de couverture est revenu à 55,92%, contre 74,49% une année plus tôt. Par maturité, ces ressources sont constituées de 59,40% de BTA et de 40,60% d'OTA.

Tableau n°15 : Evolution du taux de couverture des besoins exprimés par le Trésor du Congo

		mai-22	mai-23	mai-24	Part par instrument en mai 2024	mai.24 mai.23
<b>Besoins</b>	BTA	183,000	297,000	718,175	60,61%	141,81%
	OTA	400,860	589,082	466,825	39,39%	-20,75%
	Total	583,860	886,082	1 185,000		33,73%
<b>Levées</b>	BTA	129,833	183,504	393,678	59,40%	114,53%
	OTA	351,277	476,541	269,025	40,60%	-43,55%
	Total	481,110	660,045	662,703		0,40%
<b>Taux de couverture</b>		<b>82,40%</b>	<b>74,49%</b>	<b>55,92%</b>		

Source : BEAC

Dans l'ensemble, les besoins du Congo représentent 37,15% du total des besoins exprimés dans la CEMAC. Les montants levés par le Congo, quant à eux, représentent 33,59% du total des montants levés dans la CEMAC.

Tableau n°16 : Evolution de la part des besoins exprimés et des montants levés par le Congo

	mai-22	mai-23	mai-24
Besoins	28.56%	41.70%	37.15%
Levées	34.29%	44.05%	33.59%

Source : BEAC

En définitive, le faible taux de couverture des émissions du Congo résulte de plusieurs facteurs, à savoir : i) le non-respect du calendrier des émissions, ii) la faible communication avec les SVT avant les émissions iii) la forte sollicitation des mêmes SVT par l'ensemble des Trésors de la CEMAC et iv) les incidents enregistrés lors des remboursements de certaines échéances.

#### • Structure des montants levés par maturité

A fin mai 2024, en termes de maturités, le montant total levé par le Trésor public congolais est composé essentiellement des BTA de 13 et 26 semaines ainsi que des OTA de 2 et 3 ans. En effet, ces maturités représentent 84,55% du montant total levé. Il convient de signaler que les ressources mobilisées à plus de trois ans ne représentent que 8,26% de ce montant, dénotant les tensions de trésorerie de l'Etat et les difficultés à lever des ressources longues.

#### Evolution de la participation des svt, souscription aux émissions et coût des émissions

#### • Evolution de la participation des SVT aux émissions

Le cahier des charges signé entre les Trésors et les SVT impose à ces derniers une participation à au moins 60% des émissions. Cependant, au cours de la période sous revue, la participation du réseau des SVT du Trésor congolais, qui compte 25 membres, s'est inscrite à la baisse. En effet, à fin mai 2024, en moyenne cinq (05) SVT du réseau ont participé aux émissions des BTA contre six (06) à la même période de l'année 2023 et quatre (04) SVT aux émissions des OTA, comme l'année précédente.

Au niveau national, sur les sept (7) SVT du réseau implanté au Congo, en moyenne trois (3) ont participé aux émissions du trésor congolais.

Dans l'ensemble, la participation moyenne des SVT du réseau a baissé à 19,38% à fin mai 2024, contre 28,36% à fin mai 2023, soit une régression de 8,98 points de pourcentage, comparativement à la moyenne de participation sous régionale qui a progressé de 0,78 point de pourcentage pour s'établir à 32,09%.

Tableau n°17 : Evolution des taux de participations des SVT aux émissions des valeurs du Trésor de la CEMAC à fin mai 2024 (en %)

	Participation des SVT		
	mai-22	mai-23	mai-24
BTA Congo	23,91%	38,46%	13,75%
OTA Congo	11,59%	18,26%	25,00%
Moy. Congo	17,75%	28,36%	19,38%
BTA CEMAC	27,46%	34,66%	18,35%
OTA CEMAC	25,47%	23,83%	43,54%
Moy. CEMAC	26,64%	31,31%	32,09%

Source : BEAC

Tout comme la participation des SVT aux émissions, à fin mai 2024, les taux de souscription moyens des montants mis en adjudication par le Trésor congolais se sont inscrits à la baisse. En effet, concernant les BTA, ce taux s'est établi à 31,88%, contre 67,97% une année plus tôt, soit une baisse de 36,09 points de pourcentage, tandis que pour les OTA, il a régressé de 25,83 points de pourcentage pour se situer à 35,73%. Cette évolution s'explique par les mêmes raisons évoquées pour le taux de couverture des émissions.

Concernant la CEMAC, le taux de souscription moyen des émissions des six trésors suit la même tendance. Il est revenu à 63,06% à fin mai 2024, contre 97,81% un an plus tôt. Ainsi, les BTA de la RCA ont été les plus sollicités (100%), suivis de ceux

de la Guinée Equatoriale (85,35% contre 113,13%), du Tchad (60,56% contre 91,20%), du Cameroun (44,89% contre 98,33%) et du Congo (31,88 contre 67,97%).

S'agissant des OTA, à fin mai 2024, les taux de souscription des émissions se présentent comme suit : Cameroun (75,56%), RCA (98,19% contre 76,98%), Congo (35,73% contre 61,56%), Gabon (142,68% contre 72,66%) et Tchad (41,28%).

Endéfinitive, à l'exception de la RCA, les autres Trésors de la sous-région ont enregistré des taux de souscription inférieur à 100%. Cette situation découlerait de la pression exercée par les émetteurs sur les SVT ainsi que des incidents de remboursement enregistrés par certains Trésors sur le marché.

**Tableau n°18 : Évolution du taux de souscription des montants mis en adjudications par type d'instrument et par Trésor émetteur (en %)**

	mai-22	mai-23	mai-24
<b>Types d'instruments</b>	<b>Taux de souscription</b>		
<b>BTA</b>			
Cameroun	187,50%	98,33%	44,89%
République Centrafricaine	-	71,75%	100,00%
Congo	103,19%	67,97%	31,88%
Gabon	104,92%	189,86%	66,76%
Guinée Equatoriale	112,88%	113,13%	85,35%
Tchad	49,24%	91,20%	60,56%
<b>Moyenne BTA</b>	<b>101,49%</b>	<b>110,31%</b>	<b>46,15%</b>
<b>OTA</b>			
Cameroun	-	-	75,56%
République Centrafricaine	-	76,98%	98,19%
Congo	32,51%	61,56%	35,73%
Gabon	123,97%	72,66%	142,68%
Guinée Equatoriale	-	-	0,00%
Tchad	54,45%	-	41,28%
<b>Moyenne OTA</b>	<b>59,58%</b>	<b>69,81%</b>	<b>77,14%</b>
<b>Moyenne générale</b>	<b>85,61%</b>	<b>97,81%</b>	<b>63,06%</b>

Source : BEAC

### • Evolution du coût des émissions

A fin mai 2024, le coût moyen des ressources levées par le Congo sur le marché des valeurs du Trésor de la CEMAC a connu une légère augmentation. En effet, sur le segment des OTA, le taux de rendement des titres congolais s'est situé à 10,81% contre 9,99% à fin mai 2023. S'agissant du compartiment des BTA, il a progressé de 0,14 point de pourcentage pour s'établir à 6,69% à fin mai 2024.

Dans la CEMAC, le Cameroun qui bénéficiait des taux les plus favorables du marché, a été détrôné par le Gabon. En effet, sur le segment des BTA, le Gabon a enregistré un taux moyen de 6,50% contre 6,13% à fin mai 2023. Il est suivi du Congo (6,69%, contre 6,55%), du Cameroun (6,83%, contre 4,67%), de la Guinée Equatoriale (6,99% contre 7,02%), du Tchad (7,01%, contre 6,85%) et de la RCA (7,53% contre 8,86%).

Cette tendance est également observée sur le segment des OTA. En effet, avec un taux moyen de 5,78%, le Gabon devient le pays qui bénéficie des taux les plus favorables, suivi du Cameroun (6,86%), de la RCA (9,61%), du Congo (10,81%) et du Tchad (11,45%).

La tendance à la hausse du coût des émissions est essentiellement due aux sollicitations multiples des Trésors publics sur le marché et au manque de coordination entre les différents Trésors de la CEMAC.

La mise en place d'une stratégie globale pour la minimisation des coûts des ressources levées sur le marché des valeurs du Trésor de la CEMAC par les Trésors, tel que recommandé par le Cadre Permanent de Concertation des Trésors Publics de la CEMAC (CPC- TP\_CEMAC), permettrait d'inverser cette tendance.

Tableau n°19 : Évolution du coût moyen des ressources par type d'instrument et par émetteur

Types d'instruments	mai-22	mai-23	mai-24
<b>BTA</b>	<b>6,13%</b>	<b>6,28%</b>	<b>6,79%</b>
Cameroun	2,68%	4,67%	6,83%
République Centrafricaine	-	8,86%	7,53%
Congo	6,69%	6,55%	6,69%
Gabon	6,02%	6,13%	6,50%
Guinée Equatoriale	8,21%	7,02%	6,99%
Tchad	6,77%	6,85%	7,01%
<b>OTA</b>	<b>9,80%</b>	<b>9,84%</b>	<b>7,83%</b>
Cameroun	-	-	6,86%
République Centrafricaine	-	10,93%	9,61%
Congo	8,99%	9,99%	10,81%
Gabon	8,34%	9,35%	5,78%
Guinée Equatoriale	-	-	0,00%
Tchad	11,34%	-	11,45%
<b>Moyenne générale</b>	<b>5,95%</b>	<b>7,03%</b>	<b>7,44%</b>

Source : BEAC

### Évolution de l'encours des titres publics du Congo et structure des détenteurs finaux

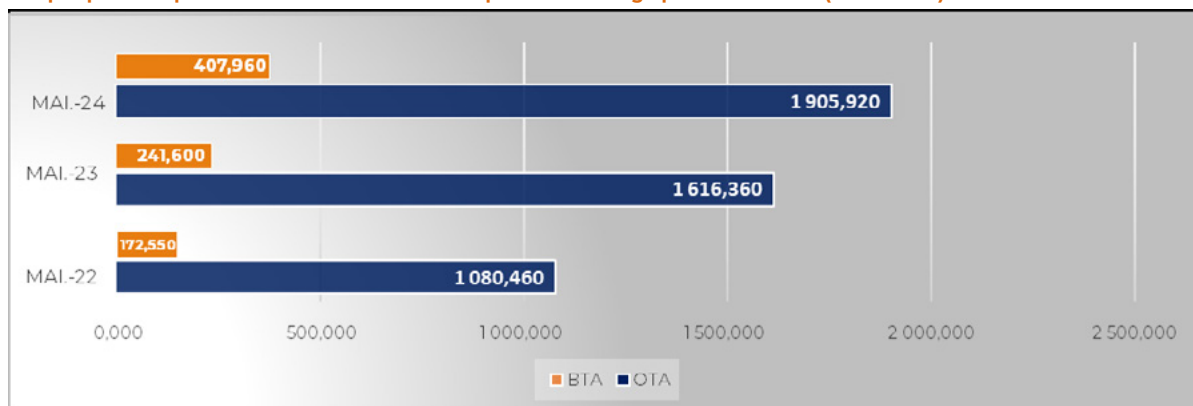
#### • Évolution de l'encours des titres publics du Congo

A fin mai 2024, l'encours des titres publics du Congo s'est situé à 2 313,9 milliards, en hausse de 24,54% en glissement annuel et en baisse de 2,16% par rapport au mois précédent. Cette situation s'explique par les opérations de rachat effectuées par le Trésor public du

Congo au cours de la période sous revue. Cet encours est composé de 82,37% des OTA2 et de 17,63% des BTA.

A fin mai 2024 et en comparaison au total de la CEMAC, l'encours des titres du Congo représente la part la plus importante avec 34,3%, suivi du Gabon et du Cameroun qui ont chacun 22,7%, du Tchad (12,6%), de la Guinée Equatoriale (4,3%) et de la RCA (3,4%).

Graphique 5 : Répartition de l'encours des titres publics du Congo par instruments (en millions)



Source : BEAC

### Structure et localisation géographique des détenteurs des titres du Congo et de la CEMAC

A fin mai 2024, l'encours des titres publics congolais est détenu à 57,15% par les banques SVT, suivies des autres banques non SVT (22,29%), des investisseurs institutionnels (14,78%), des personnes physiques (3,10%) et de la BEAC (2,68%).

Tableau 20 : Répartition de l'encours des titres par qualité du détenteur à fin mai 2024

Détenteurs	Montant	Part dans le total
SVT	1 322,42	57,15%
Autres Banques	515,78	22,29%
Investisseurs Institutionnels	341,91	14,78%
Personnes physiques	71,77	3,10
BEAC	62,02	2,68
<b>Total général</b>	<b>2 272,68</b>	<b>100,00%</b>

Source : BEAC



A ce jour, tous les titres émis sur le marché sous régional des valeurs du trésor sont exclusivement détenus par les investisseurs de la CEMAC. L'analyse par pays révèle que le Cameroun, avec 83,41%, est le pays dont les titres sont majoritairement détenus par les investisseurs résidents. Par contre, dans les cinq autres pays de la CEMAC, les titres sont en majorité détenus par les investisseurs non-résidents.

Tableau 21 : Localisation géographique des détenteurs des titres de la CEMAC

	CAM	RCA	COG	GAB	G EQ.	TCH	TOTAL GENERAL
<b>INVESTISSEURS RESIDENTS</b>	83,41%	19,30%	37,66%	26,80%	51,13%	29,79%	44,55%
<b>INVESTISSEURS NON RESIDENTS</b>	16,59%	80,70%	62,34%	73,20%	48,87%	70,21%	55,45%

Source : BEAC

Au 31 mai 2024, le marché secondaire a poursuivi son dynamisme observé depuis la mise en œuvre du nouveau cadre opérationnel de politique monétaire en 2018. En effet, les opérations sur le marché secondaire se sont globalement inscrites à la hausse. Ainsi, ce marché a enregistré 674 opérations d'achat-ventes de titres, pour une valeur totale de 1 686,8 milliards, contre 542 opérations pour une valeur de 1 375,7 milliards à fin mai 2023, en hausse de 24,35% en nombre et 22,61% en valeur.

Les opérations de pension-livraison, quant à elles, ont suivi la même tendance que les opérations d'achat-ventes des titres, avec 1 140 transactions pour un volume de 3 559,0 milliards à fin mai 2024, contre 586 opérations pour un volume de 1 897,4 milliards à fin mai 2023, soit une hausse de 94,54% en nombre et 87,57% en volume.

S'agissant des transferts franco des titres<sup>3</sup>, ils ont augmenté de 30,86% en nombre à 2 010 et ont baissé en volume de 12,60% à 1 886,0 milliards à fin mai 2024.







Tour SNPC, Bd Denis Sassou N'Gesso, Brazzaville,  
République du Congo, +242 06 555 2100